Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2023

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative - (1er partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15ème a été convoqué par nous, Maire du 15ème, par lettre en date du 13 juin 2023 pour sa cinquième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15ème :

Le lundi 6 novembre 2023, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15ème, le 31 octobre 2023.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (37) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fanta BÉRÉTÉ, Anne-Sophie BORDRY, Évelyne BOSCHERON, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Florian SITBON, Hadrien VEYSSIERE.

Sont excusé(e)s (11) :

- Fatiha AGGOUNE, donne pouvoir à Isabelle ROY
- Thibaut BRAGÉ, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ
- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ
- Inès de RAGUENEL, donne pouvoir à Chantal ROLGEN
- Agnès EVREN, donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERÉ
- Frédéric JACQUOT, donne pouvoir à François CONNAULT
- Jean-Philippe PIERRE, donne pouvoir à Anne-Sophie BORDRY
- Jean-Yves PINET, donne pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI
- Jacques-Henri SEMELLE, donne pouvoir à Pierre MENUET
- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Sylvie CEYRAC
- Hector VESPROUMIS, donne pouvoir à Louis LATINNE

Absent(e)s (6) :

- David AMIEL,
- Grégory CANAL,
- Nicolas JEANNETÉ
- Anessa LAHOUASSA
- Anouch TORANIAN
- Arthur WOLFF

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Monsieur Valentin ROUFFIAC et Monsieur Julien RIPPERT, sont désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. Minute de silence en hommage aux victimes du conflit israélo-palestinien.

2. Hommages à Jean Connehaye, ancien élu du 15e arrondissement et à Eugène Gourin.

3. 152023014 Désignation des secrétaires de séance.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

4. Adoption du Procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023.

5. 2023 DGGP 13 Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92)

M. Daniel-Georges COURTOIS rapporteur.

6. 2023 DLH 278 Réalisation 28, rue de l'Abbé Groult (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP - Subvention (2 143 676 euros)

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

7. 2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

8. 2023 DLH 290 Location de l'immeuble 130, rue Castagnary (15e) à ELOGIE-SIEMP- Bail emphytéotique

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

9. 2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

10. 2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

11. 2023 DTEC 45 Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e)

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

12. V152023033 Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Daniel-Georges Courtois, Marion Pariset et les élus de la majorité municipale du 15e rattaché à la délibération 2023 DTEC 45 Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e)

13. 2023 DPE 51 Subventions accordées à quatre associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchet

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

14. 2023 DEVE 32 Subventions de fonctionnement à deux associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité pour un montant de 12 000 euros.

M. François CONNAULT rapporteur.

15. 2023 DEVE 66 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691.112 €)

M. François CONNAULT rapporteur.

16. 152023016 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 69, rue Violet (15e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « La Maison Violette ».

M. Laurent RACAPE rapporteur.

17. 2023 DJS 31 Subventions (66.950 euros) à 8 associations sportives

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

18. 2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ».

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

19. 2023 DJS 28 Transformations Olympiques - Subventions 150 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior "

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

20. 2023 DJS 119 Transformations Olympiques – Subventions de 63 000 € et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

21. 2023 SG 89 Transformations Olympiques - Subvention 10 000 euros et convention entre la Ville de Paris et la Fondation Saint-Jean-de-Dieu dans le cadre du dispositif « Impact 2024 »

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

22. 2023 DAE 156 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

23. 2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 e) et conventions avec 31 commerçants

M. Pierre MENUET rapporteur.

24. 2023 DAC 60 Subvention (1.495.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

25. 2023 DAC 122 Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'association AWARE / Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15e)

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

26. 2023 DAC 405 Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

27. 2023 DASCO 101 Caisses des écoles des 15e et 18e - Subventions (174 129 euros) pour la mise en oeuvre des séjours de Vacances

M. François CONNAULT rapporteur.

28. 2023 DASCO 107 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

29. 2023 DSOL 48 Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté

M. Anthony SAMAMA rapporteur.

30. 2023 DSOL 109 Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

31. 2023 DSOL 132 Subventions d'équipement et d'investissement (111 043 euros) et conventions avec deux centres sociaux et deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

32. 2023 DSOL 146 Subventions (457 661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

33. 2023 DFPE 157 2023 DFPE / DASCO 157 - Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

34. 2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

M. François CONNAULT rapporteur.

35. 2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

36. 2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450 000 euros) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

37. 2023 DFPE 176 Subvention complémentaire (400 000 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

38. 2023 DFPE 177 Subvention exceptionnelle (450 000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

39. 2023 DFPE 179 Subvention complémentaire (315 000 euros) et avenant n° 3 à l'association U.D.A.F de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

40. 2023 DFPE 183 Subvention complémentaire (125 000 euros), avenant n° 4 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

41. 2023 DSP 3 2023 DSP 3 – Dotations (4 218 240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10e, 11e,13e, 14e,15e, 18e, 19e, 20e)

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

42. 2023 DSP 93 Subvention (33 800 euros) et convention avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour la création d'un centre de santé universitaire, 47 rue des Bergers (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

M. Jérôme LORIAU rapporteur.

43. 2023 DVD 51 Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e,14e,13e,12e,20e,19e,18e,17e,16e). Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités.

M. Pierre-André KOCH rapporteur.

44. 152023015 Délibération relative à l'adoption de l'état spécial du 15e arrondissement pour l'exercice 2024.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

VOEUX

45. V152023034 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Louisa Ferhat, Sylvie Ceyrac et les élus de la majorité municipale du 15e pour une meilleure prise en compte des demandeurs de logement social en situation de handicap.

46. V152023035 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Chantal ROLGEN, Anne-Sophie BORDRY, Mathieu LUINAUD et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à une dotation des écoles par la Ville de Paris en tableaux numériques interactifs (TNI) ou vidéoprojecteurs numériques interactifs (VPI)

47. V152023036 VŒU à la Maire de Paris relatif à la rénovation de l'atelier 11 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Frédéric JACQUOT, Jean-Philippe PIERRE et les élus de la majorité municipale du 15ème

48. V152023037 Voeu présenté par Fanta BERETE et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif aux épaves de vélos qui saturent l'espace public à Paris.

49. V152023038 Voeu présenté par Catherine Ibled et les élues/élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif au renforcement de la vidéo-protection à Paris 15ème

50. V152023039 Vœu présenté par Catherine Ibled et les élues/élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative à Paris 15ème en l'honneur de Chantal Mauduit.

51. V152023040 Vœu à la Maire de Paris relatif au gel des loyers dans le parc social déposé par Julien Rippert.

QUESTION ORALE

52. Q152023001 Question orale déposée par le Groupe Les Ecologistes de Paris 15e

- ***Transcription des débats*** –

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Bonjour à toutes et tous. Il nous manque un certain nombre de présents mais que ceux qui sont là rejoignent leur siège, s'il vous plaît, pour que nous puissions commencer notre séance.

1. **Minute de silence en hommage aux victimes du conflit israélo-palestinien**

Monsieur le Maire : Comme je vous l'ai fait savoir, je souhaitais commencer notre séance en vous invitant à respecter une minute de silence en mémoire de toutes les victimes du conflit israélo-palestinien avec une pensée que nous partageons tous pour leur famille, pour leurs proches et bien sûr l'espoir de la libération des otages. Je vous demande donc de vous lever pour que nous puissions respecter une minute de silence.

Le Conseil d'arrondissement observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

2. **Hommages à Jean Connehaye, ancien élu du 15e arrondissement et à Eugène Gourin**

Monsieur le Maire : Nous aurons à rendre hommage aussi à deux personnalités du 15ème qui nous ont quittés récemment. D'abord, Jean CONNEHAYE disparu dans sa centième année et qui aura contribué à façonner Paris. Ceux qui l'ont connu comme moi-même, qui en gardent le souvenir d'une haute élévation intellectuelle, se souviennent aussi de son sens de l'humour, de son élégance, de son savoir-vivre.

Né dans le 14ème en 1924, il fut élu Conseiller de Paris PR lors des premières élections qui donnèrent un Maire à Paris en 1977, dans le 16ème d'abord avant d'être élu dans le 15ème durant deux mandatures de 1983 à 1995. Il fut aussi Conseiller régional d'Île-de-France de 1983 à 1986. Architecte de grande renommée, issu de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles et de l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris, considérant

l'architecture d'abord comme un fait de culture, il fut un véritable visionnaire bâtisseur, membre de l'académie d'architecture, Président du conseil supérieur de l'ordre des architectes puis Président d'honneur du conseil régional de l'ordre des architectes d'Île-de-France, expert honoraire auprès de la cour d'appel de Paris. Pour autant, son héritage ne se limite pas aux 49 immeubles de bureaux, d'habitation ou de construction industrielle qu'il a construits, dont deux magnifiques réalisations dans notre arrondissement situées rue des Morillons dans les années 70 puis rue Falguière, cet amoureux du macadam parisien fut un des inspirateurs du président Valéry GISCARD D'ESTAING lors de l'élaboration de la loi du 3 juillet 1977 sur l'architecture qui reconnaît celle-ci comme une expression de la culture. Première loi, en effet, à reconnaître et à structurer cette profession si essentielle – cet art devrais-je dire –, elle en fixe encore aujourd'hui le cadre normatif s'y appliquant. Et si le texte a depuis été modifié, il ne s'est jamais vraiment éloigné de l'esprit d'origine insufflé par Jean CONNEHAYE.

Homme de caractère, il avait démissionné de la SEM d'aménagement des Halles en 1980, étant en désaccord avec la conduite de l'opération des Halles ou encore avait, en 1975, demandé la démission du ministre de la Culture, Michel GUY, pour « *incompétence arrogante* ». À l'issue de sa carrière politique, il s'investit dans l'association des Résistants du 11 novembre 1940 et siégea au Conseil économique et social à partir de 1995. Il était officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du mérite, commandeur des Arts et Lettres.

Paris a perdu avec Jean CONNEHAYE un homme qui s'est investi pour elle, bâtisseur de pierres et édicteur de règles, amoureux infatigable de notre ville qu'il a chéri autant qu'embelli. Je voudrais ce soir que nous lui rendions l'hommage qui lui revient et je vous propose de respecter une minute de silence.

Le Conseil d'arrondissement observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Chers collègues, il me revient de rendre un second hommage ce soir à une personnalité particulièrement valeureuse du 15ème arrondissement récemment disparue : Monsieur Eugène GOURIN. C'est à 23 ans que comme beaucoup d'appelés du contingent il est affecté d'abord en Allemagne à Tübingen au 12e régiment de Cuirassier – le 12ème Cuir – dans la cavalerie lourde puis en Algérie en 1956–57 au deuxième régiment de Dragon, ce qui établissait entre nous, vous l'imaginez, un lien indéfectible de réelle camaraderie et de franche amitié. Voltigeur de pointe en unité combattante, il est blessé le 17 février 1957 au cours d'un violent accrochage. Son comportement au feu lui valut aussitôt la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze avec une citation à l'ordre de son régiment et la médaille militaire puis le titre de reconnaissance de la nation, la médaille commémorative avec agrafe Algérie mais aussi, après ses blessures au combat, près de deux ans d'hospitalisation et de convalescence.

S'il range son uniforme à la fin de son service, il ne quittera jamais complètement le monde militaire puisqu'il fut un grand combattant de la mémoire. Adhérant à l'Union nationale des combattants dès 1959, il est nommé en 1980 au conseil d'administration de l'UNC Paris avant de devenir trésorier de l'UNC Paris 15ème puis son Président. Il le restera durant 28 ans avant d'en devenir président d'honneur. En plus de ces engagements, il œuvra également au Comité d'entente comme Vice-président puis comme Président. Grâce à son travail acharné – et dirais-je aussi avec le grand dévouement de son épouse dont je salue la présence parmi nous –, l'UNC Paris 15ème lui doit grandement sa vitalité puisqu'il s'agit de la plus importante section de Paris avec 450 adhérents. Il lui a consacré toute son énergie et

la plus grande partie de sa vie. Il fut pendant plus de 60 ans un acteur chevronné de la mémoire, décoré à ce titre de la Légion d'honneur mais aussi de la médaille vermeille de la Ville de Paris, du Conseil régional, de l'Étoile civique et de l'UNC au plus haut échelon.

Si j'ai perdu un camarade, un ami, nous avons tous perdu un des passeurs de mémoire les plus actifs de notre arrondissement qui avait su retenir l'estime et la reconnaissance de ses camarades et au-delà. La municipalité du 15ème se joint à sa famille et à son épouse Mireille, aux porte-drapeaux, aux membres de l'UNC, du Comité d'entente pour regretter la disparition de celui qui, si courageux et si dévoué, incarna pendant tant d'années le visage du monde combattant de notre arrondissement.

En sa mémoire, je vous demande de respecter une minute de silence.

Le Conseil d'arrondissement observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Je suspends la séance pendant deux minutes.

La séance est suspendue à 18 h 18.

Monsieur le Maire : Je dois maintenant vous livrer quelques informations que vous connaissez déjà mais qui n'ont pas été rendues publiques au sein de notre Conseil d'arrondissement concernant les nouvelles délégations municipales qui ont été attribuées récemment.

D'abord, je tenais à féliciter la nouvelle Sénatrice du 15ème que nous comptons désormais parmi nous, Agnès EVREN, qui siège au Sénat en ce moment même et qui nous rejoindra peut-être. Devenant parlementaire, elle ne pouvait malheureusement plus occuper une fonction exécutive dans notre municipalité de par la loi. Sa délégation a donc été redistribuée. Son élection ainsi que la démission de Simon VERMOREL pour des raisons professionnelles qui l'amènent à être domicilié dans le Sud de la France ont entraîné des changements dans l'exécutif municipal. Je souhaiterais souhaiter la bienvenue à Pierre-André KOCH qui rejoint nos rangs comme Conseiller d'arrondissement délégué aux transports. Il est déjà tout investi dans sa délégation, c'est pourquoi il n'est pas encore parmi nous puisqu'il me représente dans une visite pour les voyageurs de site du T2 et une présentation des aménagements prévus par la RATP. Il sera donc délégué aux transports.

Henri JOZEFOWICZ ajoute à sa délégation, qui était déjà importante, l'enseignement supérieur qui était la compétence de Simon VERMOREL, démissionnaire.

Laurent RACAPÉ ajoutera à la sienne le développement durable et l'environnement, délégation qui était attribuée jusque-là à Agnès EVREN.

François CONNAULT récupérera l'autre partie de la délégation d'Agnès EVREN, à savoir l'agriculture urbaine et l'alimentation durable.

Voilà les informations que je souhaitais délivrer ce soir et qui ont été évidemment formalisées par arrêté il y a déjà un certain temps.

3. 152023014 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Je vais désigner maintenant comme secrétaires de séance David AMIEL et Valentin ROUFFIAC.

4. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023

Monsieur le Maire : Je vous soumets l'approbation du procès-verbal de notre Conseil du 18 septembre 2023. Y a-t-il des observations ? Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Je ne vais pas être long mais nous voulions tout de même faire un petit rappel au règlement parce que nous avons trouvé qu'à la séance dernière, il y a eu un certain nombre de propos diffamatoires, en tout cas assez injurieux, notamment concernant les propos de Madame ROY, ma collègue, qui ont été traités de malhonnêtes. Cela nous a quand même heurtés. Ce n'est pas l'habitude de cette enceinte. Par ailleurs, il y a eu un certain nombre d'interruptions, etc. qui sont notées au procès-verbal. Nous voulions donc le signaler. Encore une fois, je crois que ce n'est pas l'habitude ici et nous aimerions que cela reste ainsi.

Monsieur le Maire : Merci. Nous prenons acte de vos déclarations. Elles seront donc inscrites au procès-verbal de notre prochaine séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

5. 2023 DGGP 13 – Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92)

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous en prie. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste un mot rapide pour dire que, bien entendu, nous voterons cette délibération. Nous souscrivons à ces initiatives de coopération et de mutualisation dans une conception de notre territoire en Grand Paris. Nous attirons toutefois l'attention de toutes et tous sur le fait que ces initiatives ne doivent pas avoir vocation à se substituer à des politiques publiques ambitieuses pour certains de nos territoires et en particulier nos quartiers populaires que nous pouvons avoir tendance à délaisser parfois. Si les règles de réciprocité contractuelles permettent, par exemple, aux habitants des Frères-Voisin d'accéder aux équipements publics d'Issy-les-Moulineaux – ce qui est heureux –, cela dit cependant beaucoup de l'enclavement de ce territoire situé au-delà du périphérique et dont les habitants sont invités à se tourner vers une autre ville pour bénéficier de certains services publics. Ce territoire fait partie intégrante de la Ville de Paris et de notre arrondissement et doit légitimement être traité comme tel. À cet égard, nous saluons d'ailleurs le travail de la Ville de Paris autour de la réhabilitation du site Aquaboulevard et du quartier des Frères-Voisin qui répond à notre préoccupation de désenclavement et d'animation de ce quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Rapidement pour, à mon tour, souligner l'intérêt de ces conventions notamment celle avec Vanves. Nous savons que cela a été un pas très important lorsqu'une première convention a été signée pour les habitants des Frères-Voisin pour qu'il y ait des échanges et – dirons-nous – une bonne intelligence pour les faire bénéficier d'équipements aux tarifs municipaux lorsqu'il s'agissait d'équipements municipaux d'Issy-les-Moulineaux et que c'était en face de chez eux. De plus, dans cette convention, nous retrouvons un certain nombre de choses qui sont évidemment très importantes pour notre arrondissement :

- l'étude Bartholomé-Brancion avec le travail qui sera mené avec Vanves sur les continuités des espaces publics ; Vanves sera associé à toutes les études notamment en lien avec l'opération Mata qui redessine les façades urbaines de Vanves ;
- la requalification de la rue Louis-Vicat ;
- le devenir de la dalle Garamond ;
- le projet Woodeum Porte Brancion Inventons la Métropole du Grand Paris.

Il y a aussi dans ces conventions un volet extrêmement important sur la prévention des rixes avec les actions de prévention et la sécurisation des espaces urbains.

Cette convention s'inscrit vraiment dans un mouvement plus général pour la Ville de Paris de renforcement de la coopération avec les Villes limitrophes dans le contexte métropolitain qui voit de véritables bassins de vie naître et ce par-delà les limites administratives des Villes et par-delà cette frontière trop longtemps infranchissable du périphérique. Il est dès lors primordial face à la panne de la construction institutionnelle de la Métropole de consacrer ces derniers dans l'intérêt des habitants des deux côtés du périphérique tant les interdépendances sont fortes. Je voudrais souligner aussi que, dans ce cadre, ces conventions se font le plus souvent dans l'intérêt des Villes limitrophes mais que dans le cas présent, nous avons trouvé tout notre intérêt pour notre arrondissement. Voilà ce que je voulais souligner sur cette convention fort intéressante pour notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention et d'avoir rappelé ce qu'il y avait dans la convention. Y a-t-il d'autres interventions ? Le rapporteur du texte, Monsieur COURTOIS, a la parole.

Monsieur COURTOIS : Je me félicite que tout le monde considère que la coopération entre la Ville de Paris et les communes limitrophes est utile. C'est une réalité. Je crois que nous voyons bien que tout cela s'est accentué – et cela a été souligné – dès lors de la mise en place de la Métropole du Grand Paris en 2016. Juste peut-être indiquer deux choses : nous renouvelons les conventions qui doivent l'être, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas celle avec Issy-les-Moulineaux, qui n'est pas arrivée à échéance, à voter cette fois-ci. Juste pour dire que les nouvelles conventions avec Vanves sont extrêmement intéressantes. Le bilan est très, très utile. Je crois que ce qui est intéressant aussi, c'est que les conventions – et cela est souligné dans celle-ci – sont les outils au service de la mise en œuvre de nos planifications territoriales : le SCOOT – puisque, au sein de la Métropole du Grand Paris, nous avons initié sa mise en place –, le PLU de la Ville, le PLUi le cas échéant des EPT concernés et le Plan climat énergie.

Bref, je crois que tout cela est extrêmement important avec effectivement plusieurs volets qui ont été signalés par les différents orateurs : le renforcement des fonctions urbaines, la gestion des voies parisiennes limitrophes, le développement et la mutualisation des services publics de proximité, tout ce qui concerne la prévention de la délinquance qui est remarquablement menée par notre collègue Anthony SAMAMA qui attache beaucoup d'importance à ces sujets à juste titre et qui fait vraiment un boulot tout à fait exceptionnel en la matière. Je crois que ce sont des choses où il n'y en a pas un plus que l'autre qui est gagnant. Je crois que, à chaque fois, qu'il s'agisse d'Issy-les-Moulineaux ou de Vanves ou de Clichy, etc., c'est très équilibré. Nous ouvrons un certain nombre de politiques communes avec les communes limitrophes. Nous ouvrons parfois des équipements publics et parfois

ce sont eux qui les ouvrent lorsqu'ils ont des capacités d'accueil. Bref, je ne peux que me féliciter de cette belle réalisation.

Monsieur le Maire : Je vous remercie, cher collègue. J'ajouterai juste que, effectivement, depuis le début de mes mandats de Maire, je me suis efforcé notamment à désenclaver le plus possible les habitants des Frères-Voisin : d'abord en faisant en sorte qu'ils puissent bénéficier d'avantages au même titre que les habitants d'Issy-les-Moulineaux sur les équipements publics d'Issy-les-Moulineaux avec réciprocité, bien sûr, d'Issy-les-Moulineaux comme vient de l'indiquer notre rapporteur – cette convention a été signée dans mon bureau avec André SANTINI – et puis, récemment, le désenclavement, ce qui était l'objectif à long terme le plus important, de cette cité par l'opération d'urbanisme que nous avons, je crois, voté à l'unanimité ou presque concernant l'opération de réaménagement du site de l'Aquaboulevard et bien sûr l'application du plan climat que je dois dire avoir obtenu de haute lutte de la Ville de Paris et de Paris habitat pour les Frères-Voisin avec l'engagement d'un crédit de près d'une quarantaine de millions d'euros dont nous attendons maintenant que tout ceci soit mis en œuvre. Cette convention, comme l'a dit notre rapporteur excellemment, va effectivement renforcer encore cette amélioration du cadre de vie des habitants du 15ème dans cette partie de Paris qui est au-delà des murs, si je peux dire, au-delà du périphérique en tout cas.

Je le soumets donc à votre voix avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. 2023 DLH 278 – Réalisation 28, rue de l'Abbé Groult (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP – Subvention (2 143 676 euros)

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC a la parole.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne effectivement l'acquisition par la RIVP d'un immeuble au 28 rue de l'Abbé-Groult de 17 logements comportant 10 PLAI et sept PLUS mais au moins 30 % des logements PLUS devront être attribués à des personnes sous plafond PLAI, c'est-à-dire que la quasi-totalité de l'immeuble sera sous plafond PLAI ; c'est sans doute ce que l'on appelle la mixité. Je le regrette parce qu'une fois encore, on concentrera des populations qui souvent peuvent être précaires et fragiles et je me demande pourquoi une meilleure répartition des plafonds de ressources n'a-t-elle pas été proposée sur ce programme.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure, vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je vous rappelle, pour mémoire, que cette délibération s'inscrit dans le prolongement d'un projet que nous avions d'ailleurs rejeté lors de notre Conseil de mars dernier. Cette opération portait sur la préemption et la location à la RIVP de deux immeubles situés au 28 rue de l'Abbé-Groult dont la totalité des 17 logements et deux commerces étaient occupés, permettant ainsi à la Ville d'empocher 3,3 millions de loyers capitalisés qui sont venus abonder son budget d'investissement au détriment de la

trésorerie des bailleurs. Bien évidemment, comme vient de le rappeler Sylvie CEYRAC, ce projet ne prévoit aucun logement PLS mais comporte une majorité de PLAI. Une fois de plus cette programmation est totalement déséquilibrée avec toujours la même constante : aucun logement pour les classes moyennes.

Enfin, je m'interroge sur l'étrange intérêt de la Ville pour la rue de l'Abbé-Groult puisque, après la préemption du numéro 116, du numéro 28, la Maire de Paris vient de déléguer son droit de préemption à la RIVP pour transformer en logements sociaux les immeubles qui sont situés au 85 de cette même rue. Ce mode opératoire dont nous dénonçons le principe a un impact négatif sur le vivre ensemble mais aussi sur le patrimoine avec, pour les locataires en place, une baisse de la qualité d'entretien dans les parties communes et, la plupart du temps, un manque d'écoute et de dialogue avec leur nouveau bailleur et, dans le cas présent, de multiples nuisances liées à une opération d'isolation par l'intérieur qui se fera en milieu occupé.

Vous comprendrez donc, chers collègues, que nous votions contre cette délibération engagée sous le règne de Monsieur BROSSAT, règne qui se résume à une politique de quotas et classe le 15ème dans le premier tiers des arrondissements les plus dotés en logements sociaux avec plus de 26 000 logements livrés, en cours ou votés. Résultat : les 22 ans de cette politique ont creusé dans plusieurs quartiers du 15ème de nouvelles poches de précarité en grande partie liées à cette stratégie de fléchage et d'attribution que nous contestons. J'ai l'espoir que le nouvel Adjoint en charge du logement ait à cœur d'engager des échanges constructifs avec le Maire du 15ème mais la récente préemption la semaine dernière pour la somme de 22 millions d'euros de 46 logements situés à l'angle Lecourbe – Jean-Daudin n'est pas de bon augure. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumets ce projet de délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

7. 2023 DLH 287 – Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

Monsieur le Maire : Madame GIOVANNUCCI.

Madame GIOVANNUCCI : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur une convention visant à mettre à la disposition de l'AP-HP 500 logements en droits uniques du contingent de la Ville de Paris chez le bailleur social Paris habitat sur une durée de cinq ans. Ces droits de réservation relèvent du contingent de la Maire et de celui des Mairies qui le souhaitent. Cette délibération suscite une interrogation et pointe une incohérence entre les intentions engagées et la réalité constatée au fil des projets. En effet, je vous renvoie aux nombreux projets de délibération de 2017 et 2018 soumis au vote du Conseil d'arrondissement pour lesquels nous avions voté contre. Ces derniers portaient sur le devenir du pavillon Blumenthal, propriété de l'AP-HP, situé dans l'enceinte de l'hôpital Necker qui a été préempté par la Ville de Paris pour le transformer en logements sociaux. Monsieur le Maire, vous vous étiez opposé à cette préemption en septembre puis novembre 2017 et vous aviez soumis la proposition de la réalisation d'un programme de logements pour les infirmiers et les chercheurs, ce qui était tout à fait opportun au regard

de la localisation du pavillon Blumenthal. Cependant, votre proposition n'a pas été retenue ni même examinée. Je m'interroge donc : pourquoi le pavillon Blumenthal a-t-il été préempté et pourquoi l'AP-HP ne l'a-t-elle pas gardé ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon la parole est à Madame CEYRAC comme rapporteure.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération propose effectivement la signature d'une convention de mise à disposition à l'AP-HP de 500 logements en droits uniques sur le contingent de la Ville et donc par moitié du contingent des Mairies d'arrondissement pour les cinq prochaines années. Une convention existait déjà entre l'AP-HP sur le contingent propre de Paris habitat de 500 logements sur une période de cinq ans. Nous savons qu'un des problèmes de recrutement de l'AP-HP à Paris mais aussi de l'ensemble des établissements hospitaliers est la difficulté de loger son personnel. Le 15ème comporte plusieurs grands hôpitaux : HEGP, Necker, Vaugirard et j'ajouterais du même groupe, Corentin-Celton à la limite du 15ème à Issy-les-Moulineaux ; nous avons vu que maintenant la frontière n'existe plus. La commission logement de la Mairie du 15ème a mis, dès sa création, au titre de ses priorités la désignation des personnels de santé sur les logements que nous recevons ; sur le peu de logements devrais-je dire qui est orienté vers la Mairie du 15ème (environ 100 à 140 par an pour plus de 13 000 demandeurs du 15ème).

Si nous acceptons la signature de cette convention, il reste cependant quelques interrogations. Quid du logement quand le locataire démissionne de l'AP-HP ? Devra-t-il quitter le logement ? Les Mairies d'arrondissement ont seulement un rôle de désignation de trois candidats sur un logement qui, in fine, est attribué définitivement par la commission du bailleur qui peut ou pas suivre l'ordre proposé par la Mairie. À cet égard, je m'étonne du soutien relatif de la Ville pour que les désignations aboutissent à la signature d'un bail pour l'AP-HP. En effet, dans l'article 3 de la convention, je lis : « *Seules les propositions par la Ville de Paris seront comptabilisées et non les désignations ou les attributions. Une mise à disposition qui ne donnerait pas lieu à une désignation par l'AP-HP sous 23 jours sera comptabilisée en tant que logement proposé* », ce qui veut dire on propose un logement sans obligation d'aller jusqu'à la signature d'un bail. Avec la future gestion en flux et la fin de certains conventionnements, le nombre de logements orientés vers les arrondissements risque de diminuer. Si le candidat, après passage en CAL bailleur, refuse le logement sera-t-il dépriorisé pendant un an comme actuellement ou aura-t-il une baisse de 30 % de sa cotation comme cela va être mis en place très prochainement ? Pourquoi limiter cet accord aux seuls arrondissements qui ont des hôpitaux de l'AP-HP ? Pour le 15ème, 50 % des 500 sont prévus, soit 200 par an. Les personnels de ces établissements pourraient peut-être accepter un logement dans un autre arrondissement de Paris facilement relié en transports avec leur lieu de travail ou à proximité de leur famille.

Je propose que la Mairie du 15ème s'engage dans le cadre de cette convention sur 10 logements par an mais je souhaiterais que les logements proposés à l'AP-HP le soient après accord de la Mairie du 15ème pour juger de la pertinence de la proposition afin d'optimiser la demande.

Nous voterons favorablement.

Monsieur le Maire : Juste un mot pour terminer. Bien sûr, nous voterons favorablement ce projet tant les besoins sont importants. Quand je rencontre le directeur de Necker, par exemple, il me dit que 60 infirmières partiraient si nous ne leur attribuons pas de logement.

C'est la raison pour laquelle je m'interroge vraiment sur cette incohérence de la Ville de Paris qui nous demande d'abandonner les droits de réservation – ce qui nous en fait de moins en moins, comme cela vient d'être rappelé – alors qu'il y avait au sein même de l'hôpital Necker un magnifique bâtiment, le pavillon Blumenthal, que la Ville pouvait utiliser – nous lui avions proposé, l'AP-HP lui avait d'ailleurs proposé à l'époque – pour y loger des infirmières notamment. Il y avait 30 logements possibles pour infirmières. À la place, la Ville de Paris nous y a installé des mineurs non accompagnés qui ont mis d'ailleurs le quartier à feu et à sang pendant des mois et des mois et maintenant il s'agit d'y construire des logements sociaux. Je n'y suis pas forcément hostile mais je me dis qu'il est tout de même dommage que nous ayons perdu cette occasion de loger dans l'enceinte même ou à peu près de l'hôpital Necker 30 infirmières. Je ne comprends pas. Nous voterons néanmoins. Comme d'ailleurs je pense qu'il serait opportun – je l'ai d'ailleurs dit ce matin en troisième commission du Conseil de Paris – que la même opération qui nous a déjà été demandée pour les personnels de la Ville de Paris et maintenant pour les personnels de l'AP-HP soit également pour les personnels de la préfecture de police et de la brigade des sapeurs-pompiers qui ont, eux aussi, d'énormes difficultés à se loger. Nous savons très bien qu'il s'agit d'un motif d'attractivité pour maintenir à Paris des policiers qui, sinon, demandent aussitôt leur affectation à Paris leur mutation en province.

En tout cas, nous allons voter ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2023 DLH 290 – Location de l'immeuble 130, rue Castagnary (15e) à ELOGIE-SIEMP-Bail emphytéotique**

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier ensemble les deux délibérations suivantes :

9. **2023 DLH 326 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux**

10. **2023 DLH 327 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

Monsieur le Maire : Monsieur LUINAUD a la parole.

Monsieur LUINAUD : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous le savons désormais le bâti représente une part considérable de notre consommation énergétique et donc de nos émissions à effet de serre, a fortiori dans une ville comme Paris qui, construite à travers les âges, n'a pas toujours eu la possibilité de s'adapter aux nouvelles techniques de construction et de rénovation. La Ville de Paris s'est engagée depuis près de 15 ans dans une politique ambitieuse de rénovation des ensembles sociaux et du parc résidentiel. Il s'agit d'un chantier ambitieux que certains appellent déjà le chantier du siècle et qui pourrait bien faire écho au chantier du baron Haussmann quant à l'importance qu'il aura pour l'avenir de Paris et des Parisiens.

Dans ce vaste chantier, cette délibération nous le rappelle, le volontarisme des Mairies d'arrondissement revêt une importance capitale. Comme vous le savez, nous attachons dans le 15ème arrondissement et ce depuis des années maintenant une importance toute particulière à l'engagement au service du climat et notamment dans sa composante

résidentielle. C'est pour cela que nous menons depuis plusieurs années maintenant, mais de manière renforcée dans le cadre de la révision du plan climat prévu pour 2023, un certain nombre d'opérations de sensibilisation parmi lesquelles un certain nombre de réunions publiques en Mairie du 15ème arrondissement, une invitation systématique de l'agence parisienne du climat et de la direction de la transition écologique, environnementale et climatique dans chacun de nos conseils de quartier et également une présentation du plan climat dans les différents conseils de quartier que nous menons maintenant systématiquement. Cet engagement qui est indispensable à l'information de nos riverains se couple à un ensemble de demandes que nous avons formulées avec Monsieur le Maire et Agnès EVREN dans le cadre de la contribution de la Mairie du 15ème aux réunions préparatoires du nouveau plan climat et notamment l'octroi de davantage de moyens pour l'agence parisienne du climat, notamment pour le 15ème arrondissement, face à un manque reconnu par les services eux-mêmes de moyens humains pour ce secteur, la mise en place d'outils numériques pédagogiques de simulation pour les propriétaires du parc résidentiel pour avoir davantage de visibilité sur les montants des travaux et enfin une montée en charge de la rénovation thermique du bâti dans les équipements municipaux, les écoles notamment, qui en parallèle du parc social et résidentiel constituent le troisième pilier des efforts de rénovation du bâti.

Mais, outre ces demandes et la présentation de l'existant qui nous est proposé par ces deux délibérations, la question qui doit nous animer dans ce Conseil en tant qu'élus devrait aussi être de comprendre quels sont les obstacles qui demeurent à un déploiement optimal des programmes de rénovation du bâti pour le bénéfice des Parisiens et de la planète. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, nous avons traversé l'an dernier une crise énergétique d'une ampleur exceptionnelle qui a frappé durement les plus précaires en raison de l'explosion des prix de l'énergie. Les familles les plus modestes, notamment les familles monoparentales composées à plus de 80 % d'ailleurs d'un parent femme, continuent de souffrir de la précarité énergétique. Selon les chiffres de l'INSEE, à Paris, 77 000 Parisiens et Parisiennes souffrent de cette précarité énergétique. Il est donc essentiel d'accélérer la rénovation thermique du bâti afin d'améliorer le confort et la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens aussi bien en hiver qu'en été mais également afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie et, par tant, leur facture énergétique. Les Écologistes sont pleinement mobilisés sur la question, notamment au travers de notre contribution importante aux différents plans climat adoptés par la Ville, plan climat d'ailleurs en cours de révision et qui fera, nous le pensons, la part belle à cet enjeu lors de son examen en décembre. Les fonds du plan climat doivent impérativement financer la rénovation énergétique du parc social parisien ainsi que celle des petites copropriétés où se concentrent les plus gros enjeux de précarité énergétique et les plus grandes difficultés.

La Ville de Paris s'est également dotée il y a deux ans de son premier plan de lutte contre la précarité énergétique. Ce programme prévoit notamment un fonds social d'aide aux petits travaux de rénovation énergétique et en juillet 2022, les Écologistes, notamment par l'entremise de Dan LERT, Adjoint à la Maire de Paris en charge la transition écologique et du plan climat, ont été à l'initiative du lancement du dispositif Éco-rénovons Paris+, un programme ambitieux d'accompagnement de la rénovation thermique en copropriété,

programme d'autant plus essentiel que la Région Île-de-France se désengage de ce sujet essentiel notamment en faisant disparaître dans une fusion-absorption la société d'économie mixte Île-de-France énergie et son activité de rénovation énergétique des copropriétés. Si nous voulons répondre à l'objectif fixé par le plan climat de la Ville de Paris, les financements doivent être priorisés sur la rénovation environnementale du parc social de logements sociaux et des copropriétés pour correspondre aux objectifs 2050 d'un million de logements rénovés. Et si nous voulons lutter contre les passoires thermiques, nous devons impérativement changer d'échelle et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Ce sont 25 % du parc social qui sont financés par la Ville pour une rénovation, soit plus de 63 000 logements dont près de 32 000 qui ont déjà été livrés. À l'échelle parisienne, les gains énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre sont très significatifs, respectivement 54 et 59 %. Ces travaux de rénovation sont donc efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique et en atténuer ses conséquences. En 2022, les rénovations environnementales financées représentent 106 opérations soit 4 242 logements, 50 millions d'euros de subventions Ville, 53 % d'économie d'énergie, sans oublier les 3,1 millions d'euros de subventions d'État dans le cadre du plan de relance sur 319 logements.

Du côté des logements sociaux, 350 millions d'euros de budget annuel sont consacrés à leur rénovation dont 60 000 ont déjà été financés. Si nous continuons de rénover 5 000 logements sociaux par an d'ici à 2050, les objectifs seront atteints. Il s'agit d'un enjeu majeur parce qu'il s'agit d'un enjeu environnemental, social et de pouvoir d'achat pour les locataires car il s'agit d'un moyen de faire baisser leurs charges quand les travaux sont bien conçus et bien réalisés. En effet, chaque opération permet de diminuer fortement les factures énergétiques des foyers avec une économie moyenne par an et par foyer de près de 400 €.

À noter que l'État s'est réveillé sur ce sujet en 2021. La Ville cofinance depuis 2009 ces opérations avec le plan de relance en donnant 17 millions d'euros de subventions pour ces opérations parisiennes alors que depuis 2009, la Ville a apporté 670 millions d'euros. Les bailleurs sociaux maintiennent un très haut niveau d'investissement pour la rénovation thermique de leurs logements (350 millions par an). Ces investissements sont indispensables pour réduire la consommation d'énergie et donc les factures des locataires qui sont avant tout menacés par les augmentations de charges. Il faut donc leur donner les moyens de financer ces investissements. Lors du congrès des organismes HLM qui s'est achevé fin octobre, tous les intervenants, dont la présidente de l'USH, ont demandé un sursaut républicain pour le logement et le besoin de financement de l'État pour la réhabilitation et notamment la rénovation énergétique. Le nouveau ministre du Logement a annoncé la création d'un fonds de 1,2 milliard d'euros sur trois ans pour la rénovation énergétique des HLM. C'est toujours ça mais je ne suis pas sûre qu'il ait vraiment rassuré l'ensemble des partenaires du logement social. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Juste un mot sur le parc privé puisque ma collègue est revenue plutôt sur le parc public et qu'il y a deux délibérations qui sont groupées, pour dire, comme cela a déjà été fait dans cette assemblée, l'importance aussi de la rénovation dans le parc privé et

l'effort conséquent, comme cela a été rappelé par ma collègue Madame NIAKATÉ, qu'a fait sous l'impulsion d'Anne HIDALGO la Ville de Paris pour s'engager dans quelque chose qui n'est pas sa prérogative première, après tout, en tant que ville pour la rénovation du bâti alors que l'État, sur cette question, n'est pas à la hauteur. Nous sommes nombreux à avoir pu constater lors de la mission Paris à 50° qui s'est beaucoup intéressée à la question, c'est-à-dire qu'il va falloir faire un effort beaucoup plus conséquent puisque si nous voulons que les logements soient rénovés et garder la trajectoire qui a été fixée dans le dernier plan climat – et le futur plan climat y reviendra – d'une neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050, il faudrait concrètement, à compter de 2030, 40 000 logements rénovés. Pour cela, quand on est dans le parc privé ou quand on discute avec les habitants du parc privé, on s'aperçoit qu'il y a d'abord un gros manque d'information, que les architectes, les syndics, les copropriétés ne sont pas au fait, ne sont pas au courant d'un certain nombre d'aides qu'ils peuvent avoir et pour prendre en compte le problème de manière globale, ce qui est la seule chose qui fait vraiment faire des économies d'énergie à un bâtiment. Trop souvent encore, les copropriétaires, par méconnaissance, changent une fenêtre, font une rénovation par l'intérieur, font une petite chose au lieu de penser les choses de manière globale. L'action de la Ville, avec l'agence parisienne du climat, a justement été de proposer une démarche. Elle n'est pas encore assez connue. Nous voyons le succès – vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire – des réunions qui ont eu lieu dans cette mairie comme dans d'autres, d'Éco-rénovons Paris+ et de l'agence parisienne du climat qui donnent une information. Par exemple, pour les gens qui nous écoutent, il y a une aide pour le tout début de cette démarche de l'agence parisienne du climat pour lancer les diagnostics techniques globaux. Là où les copropriétaires peuvent être frileux, considérer qu'ils vont engager de l'argent alors qu'ils ne savent pas s'ils vont, in fine, être aidés, l'agence parisienne du climat aide par une subvention de 5 000 €, ce qui représente parfois un tiers ou la moitié d'un diagnostic technique global pour impulser la démarche.

Je ne reviens pas sur tous les dispositifs mais je veux souligner, d'une part, l'engagement de la Ville, en allant là-dessus au-delà de ses prérogatives et l'urgence climatique qui nous impose d'aller plus loin, plus vite encore. Cependant, les moyens de la Ville, comme vous le savez, sont limités à l'heure où le gouvernement ne prend pas – en tout cas, c'est notre point de vue – ses responsabilités sur le sujet et qu'il diminue en même temps les ressources des collectivités locales. Cela est très préjudiciable à la possibilité de maintenir cette trajectoire et de tout simplement, à Paris, ne pas crever de chaud quand on est au dernier étage, ne pas avoir des passoires thermiques qui coûtent très cher et qui sont néfastes à la fois pour le porte-monnaie des gens, des habitants et évidemment, en premier lieu, pour l'environnement.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. S'il n'y en a pas d'autres, Madame CEYRAC, rapporteure.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors que les effets d'un dérèglement climatique – périodes de canicule intense mais aussi en ce moment plutôt de tempête – se font sentir, Paris s'est doté d'un plan climat dès 2007 qui a été révisé en 2018 et à nouveau cette année, bien que nous attendions encore le projet final qui était prévu en juin dernier. Près de la moitié des consommations énergétiques annuelles en France provient du bâti qui génère un quart des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi le plan climat est si nécessaire. Avec Jacques BAUDRIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de la transition écologique du bâti, la Ville souhaite atteindre en 2035 30 % de logements rénovés. La priorité est donnée aux grands ensembles sociaux

particulièrement énergivore. Le prix de revient en 2022 pour une telle opération est de 70 800 € par logement avec un coût en hausse dû à l'inflation, dont 41 000 € pour la part de l'énergie. De 2009 à 2022, 715 groupes immobiliers, soit 25 % du parc social (260 000 logements) ont été rénovés pour un montant de 3 milliards d'euros investis par les bailleurs sociaux et 670 millions par la Ville.

Pour le secteur résidentiel, un effort important de communication est fait pour motiver et aider les copropriétés à mener à bien ces opérations, opérations souvent délicates et complexes, onéreuses et qui peuvent souvent inquiéter les propriétaires. L'agence parisienne pour le climat sert de guichet unique pour accompagner leurs projets. Le principal dispositif mis en place par l'État, MaPrimeRénov, accompagne les propriétaires dans leurs travaux de rénovation. À Paris, la Ville a lancé en septembre 2022 le dispositif Eco-rénovons Paris+ dont l'objectif est la rénovation de 225 000 logements privés sur la mandature 2020–2026 et mobilisera 60 millions d'euros d'aide aux travaux sur la durée de ce programme. La Mairie du 15ème qui soutient activement cette ambition a déjà organisé une réunion en février dernier réunissant plusieurs centaines de copropriétaires et de syndics dans cette salle même pour présenter l'APC et le dispositif Eco-rénovons Paris+. Si la volonté d'agir est bien là, le problème financier est un frein car malgré les différents dispositifs de l'État et de la Ville, le budget moyen de l'ordre de 70 000 € n'est pas forcément envisageable par tous, les économies énergétiques produites ne venant que bien après.

L'ambition du plan climat doit être portée aussi par la participation active des locataires, de leurs associations représentatives ou des syndics. Cela est essentiel afin qu'ils adhèrent mieux aux enjeux de la rénovation énergétique. Des ateliers sont organisés par la DLH dont le dispositif « CotéBâti » (comité de transition écologique du bâti). Par ailleurs, il y a la mise en place d'un dispositif « CoprOasis » pour favoriser la création d'îlots de fraîcheur en végétalisant cours ou petits espaces intérieurs. D'ailleurs, le mercredi 8 novembre, dans deux jours, une réunion se tiendra en mairie du 15ème pour favoriser cette proposition.

Malgré les aides de l'État et, à Paris, de la Ville, il demeure de nombreuses difficultés importantes à la réalisation de ces programmes que j'évoquerai rapidement. Quid des immeubles du Paris haussmannien en pierres de taille dont les travaux ne pourront se faire par l'extérieur ? Quant aux travaux d'isolation par l'intérieur, ils réduiront la surface d'habitation et ne permettront peut-être pas ou plus d'obtenir des logements autorisés à la location. Les diagnostics énergétiques posent aussi des questions quant à leur fiabilité. Deux diagnostics faits par deux diagnostiqueurs différents peuvent donner des classements différents qui ne concordent pas. Les démarches sont encore trop complexes malgré l'accompagnement de l'APC et le coût très élevé. Selon le journal *Le Monde*, pour les 10 % les plus modestes (moins de 3 000 € de revenus pour un couple), le coût à supporter représenterait 10 ans ou plus de revenus. Une efficacité douteuse : la Cour des comptes a estimé en 2022 dans un rapport que sur 644 000 dossiers financés en 2021, seulement 2 500 ont quitté leur statut de passoire thermique. Le calendrier voté dans le cadre de la loi climat en 2021 et qui découle d'obligations européennes est très ambitieux. Serait-il réaliste ? Cinq cent mille logements parisiens sont classés E, F et G et ne pourront plus être mis en location alors que le marché est très tendu. La simplification des démarches administratives est donc un impératif et nous devons tous œuvrer dans le même sens pour obtenir un meilleur résultat.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Il est vrai que pour ce qui concerne le privé, comme cela a été rappelé par les orateurs, les aides à la rénovation constituent la plupart du temps un véritable parcours du combattant. J'ai en tête l'exemple d'une personne qui a mis deux

ans à obtenir les aides qui lui ont permis de boucler son dossier, même si cela a permis de réaliser cette isolation thermique. Je voulais juste ajouter à ce que disaient les orateurs, qu'un certain nombre d'opérations se sont déroulées dans le 15ème. Je le disais tout à l'heure, j'ai notamment obtenu à la fin de la mandature précédente le vote du plan climat pour les 850 logements de Paris habitat aux Frères-Voisin avec l'engagement prévisionnel de 40 millions qui doivent être débloqués d'ici la fin de la mandature. J'ai soutenu, bien sûr, le programme de réhabilitation de l'ensemble Paris habitat situé 1–3, avenue de la Porte Brancion. J'ai sollicité la directrice de Paris habitat pour lui demander de renforcer les ambitions de ce projet en matière environnementale, notamment en ce qui concerne le recours aux énergies renouvelables qui sont encore, hélas, trop peu utilisées à Paris – on ne le dit pas assez – et qui n'intègrent pas systématiquement les plans de rénovation. Nous sommes donc, par exemple, à seulement 170 installations de panneaux solaires sur le parc social des trois principaux bailleurs. De plus, les pistes d'énergies renouvelables comme la géothermie sont assez délaissées alors que les ressources à Paris sont très importantes mais trop peu exploitées comme les systèmes de récupération et de revalorisation des eaux de pluie qui sont pourtant assez faciles à mettre en place et peu coûteux ou encore l'idée du recours à la peinture blanche en toiture. Il en va de même du raccordement systématique au réseau de chauffage urbain de la CPCU qui est alimenté, je le rappelle, pour plus de 50 % en énergies renouvelables de récupération et qui pourrait bien sûr être encore renforcé.

Bref, il existe encore pas mal de moyens d'accélérer et d'améliorer ce mouvement mais nous allons néanmoins dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable à l'adoption de ces deux délibérations que je soumets à votre vote.

D'abord le DLH 326 pour l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Même vote pour le DLH 327 ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. **2023 DTEC 45 – Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e)**

12. **V122023033 – Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Daniel-Georges Courtois, Marion Pariset et les élus de la majorité municipale du 15e rattaché à la délibération 2023 DTEC 45 Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13e)**

Monsieur le Maire : Le vœu rattaché est présenté par Monsieur COURTOIS.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Il est vrai que l'avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine, quai d'Austerlitz, est l'occasion pour le 15ème arrondissement de finalement rappeler une opposition constante que nous avons depuis plusieurs années, c'est-à-dire qu'en réalité nous souhaitons récupérer l'intégralité de ce qui constitue aujourd'hui l'héliport d'Issy-les-Moulineaux afin de permettre l'extension du parc et du stade Suzanne-Lenglen. C'est cela qui dicte la logique de notre démarche et pas du tout, d'ailleurs, une opposition systématique aux taxis volants. Simplement, nous

considérons que ces derniers ne doivent pas se faire au détriment de la reprise de l'intégralité de l'aéroport d'Issy-les-Moulineaux au bénéfice des habitants.

Notre vœu prend appui, comme je le disais, sur l'avis qui souligne tout de même beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup de difficultés dans la création de ce vertiport. Je trouve d'ailleurs que le rapport fait par l'autorité environnementale est plutôt de très bonne qualité ; je crois qu'il convient de le souligner. Il souligne à juste titre un certain nombre de points qui sont repris dans notre vœu qui, lui, pour le coup, concerne le 15ème arrondissement : d'abord, pas de concertation d'Aéroports de Paris et de la Direction générale de l'aviation civile avec les élus du 15ème mais je dirais que, s'agissant de la Direction générale de l'aviation civile, c'est une habitude.

Monsieur le Maire : C'est un exploit, effectivement !

Monsieur COURTOIS : Oui, oui, c'est quand même très bien. Notre vœu rappelle la consommation élevée des eVTOL de près de 190 000 kWh. Nous sommes déjà plus de 200 000 riverains à être soumis à des niveaux de nuisance sonore et atmosphérique extrêmement élevés, notamment par les 8 000 vols pendulaires et les 4 000 vols de transit ; je crois qu'il faut souligner cela. Le ministère des Transports – plutôt que le ministère du Transport, je devrais dire la Direction de l'aviation civile – a évoqué une prévision de 34 mouvements quotidiens soit plus de 12 000 vols par an. Vous imaginez par rapport aux 8 000 vols d'hélicoptères ce que cela pourrait donner. Nous avons également souligné dans notre vœu, parce que je crois que cela est important – il faut le dire quand les choses sont bien – que la Mairie de Paris, en accord avec nous, a déjà obtenu la réduction de la moitié de la surface de l'héliport – il s'agit d'une très bonne chose – pour permettre la végétalisation et l'implantation d'équipements sportifs.

Le dernier point, qui ne figure pas dans le vœu mais dans l'avis de l'autorité environnementale, souligne également des impacts potentiellement élevés sur la sécurité et sur les personnes et les biens. Je crois que c'est tout à fait important et la délibération de la Ville de Paris l'indique à juste titre.

Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces sujets très prochainement puisqu'il ne vous a pas échappé que le renouvellement de la concession de l'héliport devrait intervenir courant 2024 mais je crois qu'il faut déjà prendre date à travers ce vœu. Voilà ce que je voulais rapidement dire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir présenté le vœu et en même temps d'être intervenu sur le projet de délibération.

Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les Écologistes du 15ème voteront bien évidemment pour cette délibération par laquelle la Ville émet un avis défavorable au projet aussi inutile qu'absurde de vertiport, à savoir de taxis volants amarrés quai d'Austerlitz pendant les JO. Nous ne remercions pas Aéroports de Paris pour cette lumineuse idée climaticide soutenue d'ailleurs, il me semble, par Valérie PECRESSE, projet totalement à contre-courant des enjeux écologiques et des enjeux de mobilité contemporains. L'avis de l'autorité environnementale est sans appel : non seulement l'étude d'impact est incomplète dans son analyse mais de nombreux éléments sont mal évalués comme les nuisances sonores potentiellement importantes alors même

qu'il s'agit d'un sujet de santé publique majeur. Il en va de même sur l'impact sur les activités attenantes du port, de même pour l'emprise sur le fleuve qui questionne jusqu'à la viabilité du projet, mal évalué également l'impact sur la biodiversité et les bilans énergétique et carbone sont également sous-estimés tout comme les enjeux de sécurité. Donc, un avis assez sévère.

Quant au vœu déposé par la majorité du 15ème, je n'ai pas compris si vous votiez pour ou contre cette délibération. En tout cas, je suis extrêmement gênée par ce texte qui est, en réalité, moins disant que la Ville de Paris qui propose de rejeter purement et simplement le projet de taxis volants pendant les Jeux olympiques. Il y a, Monsieur le Maire, un manque dans ce vœu qui ne dit rien de si oui ou non vous approuvez le projet de taxis volants pendant les J.O. Je crains une sorte d'immobilisme. Vous n'exprimez pas d'opposition de principe à ce projet pour des considérations de nature sanitaire ou environnementale mais vous vous contentez seulement de demander que les taxis volants n'aillent pas dans le 15ème, notamment à l'héliport. Voilà ce qui est, je pense, un risque un peu inconsidéré car si le projet de taxis volants voit le jour, il y a bien évidemment un risque que l'héliport soit inclus dans le périmètre et votre vœu, en réalité, est peut-être le meilleur moyen d'avoir une surexposition des riverains de l'héliport déjà très impactés et affectés par les nuisances sonores et atmosphériques en raison de l'activité actuelle de l'héliport.

Je vous suggère donc amicalement de peut-être retirer ce vœu qui laisse entendre un soutien au vertiport, projet soutenu ouvertement par Madame PECRESSE et je vous invite, mes chers collègues, à peut-être un peu de cohérence avec vos positions sur l'héliport. Contentons-nous de voter la délibération de la Ville qui demande de toute façon que ce projet n'existe ni à l'héliport ni ailleurs dans Paris. Si vous le mainteniez, nous ne pourrions pas, en tout état de cause, voter pour cette boîte de Pandore dangereuse qui rendra la vie impossible aux riverains de l'héliport et à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Allez-y, Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais intervenir très brièvement sur ce projet. Effectivement, celui-ci vient perturber le projet de fermeture de l'héliport que nous avons dans le 15ème. Pour mémoire, la moitié de la surface va être réintégrée pour des projets qui seront beaucoup plus favorables aux habitants du 15ème.

Cependant, il s'agit tout de même d'un projet ambitieux, d'un projet innovant et nous sommes tout à fait favorables, évidemment, à l'innovation. Il s'agit aussi d'un projet qui va dans le sens de la décarbonation. Donc, sur ce point, il s'agit d'un projet qui peut s'entendre.

En revanche, au vu des éléments que nous avons à disposition, au vu des problématiques de circulation aux alentours que cela va engendrer, au vu également des nuisances sonores qui ne sont pas tout à fait précisées dans le projet ni du nombre de rotations jour ou, enfin, d'autres éléments qui vont venir s'ajouter à ces différentes problématiques, nous souhaitons également avoir une étude d'impact complémentaire.

Sur la délibération et sur votre vœu, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons donc, estimant qu'il est nécessaire d'avoir des éléments complémentaires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne vois qu'une ambition climaticide dans ce projet et que l'ambition de gêner les riverains. C'est pour notre groupe, comme pour vous – je crois l'avoir compris, Monsieur le Maire, y compris en troisième commission ce matin –, un projet fou, tout simplement, c'est-à-dire qu'il va ajouter nuisances sonores, une emprise sur le fleuve. La Ville émet dans la délibération un avis extrêmement négatif – évidemment – suivant d'ailleurs l'autorité environnementale. Nous savons que les nuisances sonores sont déjà conséquentes avec les hélicoptères. Il est évident que si nous ajoutons ces engins qui, par ailleurs – la représentante du Préfet de police nous le disait ce matin en troisième commission – n'ont pas encore reçu d'homologation, ce seront des nuisances très, très considérables et inadmissibles pour les riverains des Frères-Voisin qui n'en ont pas besoin. Notre position est donc d'être évidemment extrêmement contre ce projet de manière claire, de voter la délibération, de voter votre vœu également, puisque je ne l'ai pas lu comme étant ambigu...

Monsieur le Maire : Vous l'avez bien lu.

Monsieur SITBON : Et j'espère l'avoir bien lu sur ce point. Sur la question de l'héliport, nous rappelons évidemment que nous avons effectivement collectivement obtenu de haute lutte la moitié qui sera rendue pour un espace vert et un espace sportif, que nous avons regretté communément aussi – parfois, il y a une expression de votre part, Monsieur le Maire, peut-être trouble sur le sujet, nous sommes d'accord là-dessus : nous voulions obtenir les 7 ha rendus aux habitants pour de la végétation et pour des activités et c'est l'État qui, sur ce point, bloque les choses. Donc, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras et nous avons d'abord ces 3,5 ha et nous espérons bien pouvoir aller plus loin. D'ailleurs, comme nous espérons aller plus loin, ce projet vient contrecarrer les espoirs de pouvoir aller plus loin.

J'ajoute que j'ai appris – je ne sais pas si mes sources sont bonnes ou pas ; c'est peut-être un peu du téléphone arabe – qu'apparemment un permis de construire aurait été déposé par la DGAC sur cette question de l'héliport et apparemment sur une des emprises qui doit être rendue à la Ville. C'est ce que l'on m'a dit ; peut-être que je me trompe. En tout cas, si cela était le cas, cela serait extrêmement choquant. Je ne comprends donc pas bien votre position, Madame IBLED, parce que vous devriez être notre avocate auprès du gouvernement et de votre majorité sur cette question-là parce qu'un projet de ce type n'est pas possible. Je le dis parfois en vous taquinant mais je le dis très sérieusement : il y a tout de même notre premier Adjoint Monsieur CANAL qui est un proche collaborateur de notre ministre de l'Intérieur et, pareillement, il pourrait être notre avocat pour qu'un tel projet ne se fasse pas dans le 15ème venant perturber à la fois les riverains et étant aberrant d'un point de vue écologique. Aujourd'hui, c'est tout bonnement fou. Nous voterons évidemment la délibération et votre vœu.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. S'il n'y a pas d'autres intervenants, Madame de CLERMONT-TONNERRE, comme rapporteure.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Si cette nouvelle offre de mobilité urbaine en zone très dense a été un peu la star du 54e salon du Bourget, il est clair qu'en l'état, l'expérimentation de ces taxis volants appelle plusieurs réserves : d'une part sur le projet en tant que tel et d'autre part sur sa localisation dans le 15ème.

S'agissant de ce nouveau mode de transport porté par le groupe Aéroports de Paris, je rappelle, en préambule, que nous sommes favorables aux innovations technologiques a fortiori dès lors qu'elles ont une utilité publique avérée et d'ailleurs nous accueillons et accompagnons dans l'arrondissement de nombreuses start-up de pointe. En revanche, le projet de vertiport que nous examinons ce soir soulève plusieurs questions qui démontrent qu'en l'état les conditions ne sont pas réunies pour nous convaincre d'autoriser le survol de la capitale par ces nouveaux engins hybrides à mi-chemin entre le drone et l'hélicoptère, d'autant que cette expérimentation porte sur huit mois, de mai à décembre 2024, à raison de 10 heures par jour soit 2 400 heures. Nous avons bien compris que les J.O. offrent une magnifique opportunité de communication pour l'entreprise allemande Volocopter, ce qui justifie sans doute la précipitation avec laquelle cette offre de transport urbain va être expérimentée alors même que cet aéronef, propulsé par 18 moteurs électriques, n'est pas encore certifié. Je déplore d'ailleurs que ce projet n'ait donné lieu à aucune présentation en Mairie du 15ème alors même et selon les informations qui viennent de me parvenir qu'Aéroports de Paris vient de déposer un permis de construire pour l'installation de conteneurs de charge destinés à la recharge des batteries eVTOL, d'un auvent et d'une zone d'emport pour deux eVTOL ; permis de construire qui ne nous a pas été transmis mais qui a été déposé, je pense, il y a une dizaine de jours.

Ensuite, comme le souligne l'autorité environnementale et comme plusieurs de nos collègues l'ont rappelé, de nombreuses interrogations subsistent sur le fonctionnement des aéronefs, sur leur utilité et sur leur impact environnemental. Enfin, ces survols qui se déroulent en milieu dense généreront une multiplication du nombre de mouvements aériens, une augmentation des nuisances sonores voire une pollution visuelle puisque ces engins volent à 150 m, c'est-à-dire plus bas que la tour Triangle et la tour Montparnasse, avec à la clé une incidence sur l'environnement et sur la qualité de vie des habitants. À ceci s'ajoute un questionnement sur la sécurité des biens et des personnes dans la mesure où les zones survolées sont localisées le long de la Seine et du périphérique du 13ème au 15ème arrondissement, d'autant que ces engins biplaces qui feront 60 trajets par jour entre le vertiport et le 15ème pèsent une tonne et mesurent 12 m.

J'en viens au choix des sites et en particulier à celui de l'héliport. Le projet d'implantation d'une base eVTOL sur ce site s'inscrit à contre-courant des ambitions que nous portons pour le Sud du 15ème, secteur dont nous souhaitons renforcer l'attractivité et œuvrer à son désenclavement. Je rappelle le contrat que vous avez engagé, Monsieur le Maire, il y a 15 ans pour la reconquête des 7 ha de l'héliport où ces engins bruyants représentent une source de pollution sonore insupportable pour les habitants du Sud du 15ème et tout particulièrement pour les résidents du quartier des Frères-Voisin. Après des années de lutte, d'une part, notre arrondissement récupère une première emprise de 3,5 ha afin de permettre l'extension du parc Suzanne-Lenglen et d'autre part nous allons prochainement bénéficier avec l'opération Aquaboulevard de la création d'un nouveau quartier avec 750 habitants, une crèche, un centre de santé et 1 200 salariés, soit plus de 2000 personnes.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que nous soyons défavorables à ce projet de liaison aérienne tel qu'il est formulé par le groupe ADP, un projet qui s'apparente à un retour en arrière et s'inscrit à contre-courant du plan climat, du plan biodiversité et du PPBE et surtout de la qualité de vie de nos concitoyens. Comme vient de nous le rappeler notre collègue Daniel-Georges COURTOIS, nous demandons la non-affectation de taxis volants sur l'héliport de Paris-Issy. Je vous propose donc de voter pour la délibération et pour le vœu rattaché que nous souhaitons voir porté à la connaissance du commissaire-enquêteur dans

le cadre de l'enquête publique qui s'ouvre à partir d'aujourd'hui et cela jusqu'au 8 décembre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. J'espère que les explications de notre rapporteure auront convaincu Madame NIAKATÉ que nous sommes effectivement tout à fait défavorables à tout cela. Si le vœu est succinct – et c'est vrai qu'il est plus succinct que ceux que vous présentez qui, en général, font des pages et des pages – c'est parce qu'il est simplement complémentaire, comme l'indiquait très justement celui qui l'a présenté, notre collègue Daniel-Georges COURTOIS, de la délibération qui est présentée par la Ville de Paris et que nous approuvons dans son intégralité, d'autant plus que même dans le vœu il y a des éléments qui vont bien au-delà du simple héliport de Paris-Issy puisque nous parlons de la consommation électrique élevée, des nuisances sonores, d'un projet inabouti, etc. Oui, il est encore très éloigné le temps où ces engins pourront être certifiés. D'ailleurs, c'est ce que rappelait Monsieur SITBON en disant que ce matin en troisième commission la représentante du Préfet de Paris nous indiquait que nous étions encore très loin de la certification de ces engins et qui peut-être ne serait pas acquise pour les JO tant les problèmes sont importants. Nous avons cité celui des batteries, par exemple, pour ce qui concerne le permis de construire qui vient d'être indiqué éventuellement, que nous n'avons jamais vu d'ailleurs, et puis bien d'autres sujets quant aux aménagements nécessaires, etc.

Toutefois, nous avons pensé que notre vœu en tant qu'élus du 15ème était plus orienté vers la destination de cet héliport, sa transformation en espaces verts et sportifs, combat dans lequel j'ai été bien seul pendant des années et des années ; je le dis au passage. En 2010, quand j'ai commencé cette croisade – si je peux dire – très compliquée contre la DGAC, dont Monsieur COURTOIS nous a rappelé qu'elle était une Bastille encore plus fermée que Bercy, la Ville de Paris n'était pas favorable à ce que cet héliport soit fermé. Madame HIDALGO – et je l'en remercie – m'a rejoint dans ce combat. Aujourd'hui, nous avons fait un pas – c'est vrai – pour la récupération de la moitié de l'héliport. Il est bien évident qu'en dehors des 8 000 hélicoptères annuels et des 4 000 vols de transit qui passent au-dessus de cet héliport chaque année, s'il y a 15 000 vols de taxis volants, cela obérera complètement la disparition de cette plate-forme héliportuaire que nous voulons transformer sur ses 7,5 ha intégralement en espace vert. Je vois que la DGAC déjà, malgré l'accord qui a été passé entre la Ville et l'État, essaye de chicaner en essayant de dire qu'il faut des bandes de plusieurs mètres sur les parcelles qui nous ont été chichement accordées pour plus de sécurité, etc., que la DGAC a divisée cette parcelle en deux pour qu'elle soit très difficilement utilisable – enfin, vraiment, elle ne nous facilite vraiment pas le travail –, que la dépollution du terrain n'est absolument pas prévue par l'État, etc. Nous sommes donc tout à fait, je crois, dans une lecture de ce vœu qu'a fait Monsieur SITBON et qui est la bonne et qui est celle qu'a présentée Monsieur COURTOIS.

Il est vrai que je me suis enquis auprès d'une autorité indépendante que je suis allé rencontrer sur ces engins et qui n'est pas forcément très favorable. Il y a aussi une Académie de l'air et de l'espace qui a produit un rapport très intéressant d'ailleurs sur les eVTOL qui accorde beaucoup, beaucoup de problèmes à régler et que son utilité n'est d'ailleurs pas du tout démontrée jusqu'à présent. J'ai également rencontré le ministre des Transports. Je le dis à Monsieur SITBON : ce n'est pas le ministre de l'Intérieur qui est compétent là-dessus, c'est le ministre des Transports, donc cela n'a rien à voir.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas eu la chance ou pas – je ne sais pas – d'être dans des cabinets ministériels mais en tout cas, les compétences des uns et des autres ne se chevauchent pas forcément, surtout là-dessus. Le ministre des Transports avec qui j'en ai discuté m'a indiqué que cette expérimentation se ferait – ce que je regrette, bien sûr – mais que, vraiment, il serait tenu compte de ses résultats de façon tout à fait ouverte. Nous verrons ce qu'il en sera. En tout cas, je lui ai redit notre opposition sur tout cela, d'autant plus que nous sommes dans un secteur qui est de plus en plus urbanisé et nous avons voté ici suffisamment de fois cet aménagement urbain nouveau qui va permettre la rénovation totale de l'ensemble de l'Aquaboulevard et la construction de 350 logements qui va nous amener à accueillir 2 000 personnes dans les logements et les bureaux, donc point trop n'en faut. Il y a vraiment des sujets qui doivent être pris en compte pour la qualité de la vie des uns et des autres. Trente décollages par jour pendant l'expérimentation, cela nous paraît tout à fait excessif, sans compter qu'il y a eu dans cette étude qui a été présentée à l'autorité environnementale beaucoup d'imperfections et de lacunes, notamment aucune étude sur les nuisances sonores sur le trajet ainsi que sur l'atterrissage sur l'aéroport de Paris–Issy.

Il y a donc vraiment beaucoup de sujets et considérez, Madame NIAKATÉ, qu'il s'agit d'un vœu qui est vraiment complémentaire. Nous n'allons pas répéter tout ce qu'il y a dans la délibération que nous approuvons ; nous approuvons l'avis défavorable qui est présenté par cette délibération mais cela est complémentaire, localisé au 15ème. C'est ce que je voulais dire. Je vous incite tous en tant qu'élus – nous le ferons sans doute en tant que municipalité – à apporter votre contribution négative à l'enquête publique qui est ouverte à partir de ce soir jusqu'au 8 décembre.

Je vais maintenant soumettre cette délibération aux voix avec un avis favorable de l'exécutif tout en disant que Madame Anne-Sophie BORDRY se déporte. Je soumets donc à votre vote cette délibération avec avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je soumets également le vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame NIAKATÉ, vous vous abstenez. Je ne vous ai convaincue qu'à moitié.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

13. 2023 DPE 51 – Subventions accordées à quatre associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchet

Monsieur le Maire : Madame ROY a la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Je voulais effectivement revenir sur cette délibération puisque je pense que vous savez comme moi que 3 000 tonnes de déchets sont collectées en moyenne chaque jour à Paris. Depuis plus de 50 ans, si on regarde les chiffres, la poubelle des ménages parisiens a doublé, passant de 239 kg à 485 kg en 2015 et 464 par habitant en 2019. Si nous n'arrêtons pas cette tendance – toujours plus de déchets à collecter –, cela aura des conséquences néfastes sur l'environnement et le climat avec du gaspillage de ressources, toujours plus de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, un coût financier de plus en plus lourd pour la collectivité comme pour les citoyens et des installations de traitement qui pourraient arriver à saturation. Or, nous savons qu'environ 70 à 75 % du contenu de cette poubelle pourraient être réduits ou

réemployés. Il est donc primordial de mettre en place des actions qui interviennent au cours de la vie d'un produit avant que celui-ci ne devienne un déchet puisque le meilleur déchet, comme vous le savez, est celui que l'on ne produit pas.

La Ville de Paris s'est engagée dès 2006 avec un premier plan volontariste de prévention des déchets puis en 2014 avec une stratégie zéro déchet qui consiste à mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets qui peuvent être valorisés. En 2017, il y a eu un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Enfin, en 2019, il y a eu une expérimentation de rue zéro déchet dans le 10ème arrondissement, rue de Paradis. D'ailleurs, l'association qui est concernée par la délibération ce soir qui agira dans le 15ème arrondissement, PikPik Environnement, a activement participé à cette coordination des actions et au pilotage des acteurs de cette expérimentation de 2019. Au bout d'un an, constat positif : diminution de 18 % des ordures ménagères dans les bacs verts et de 4,5 % des déchets collectés dans les bacs jaunes. Il s'agit donc d'une expérimentation réussie qui, de ce fait, a incité la Mairie de Paris à lancer en 2021 la démarche des territoires zéro déchet dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs sur un territoire ou un quartier (les riverains, les scolaires, les bailleurs, les associations, les commerçants, etc.), l'idée étant de créer et de renforcer les coopérations locales. Ce qui est intéressant dans cette démarche, puisque l'objectif est d'agir au plus près des territoires, c'est que la Mairie d'arrondissement est vraiment le pilote et choisit le périmètre géographique de ces actions. Rappeler que globalement les objectifs de ces actions sont de sensibiliser et d'informer les habitants sur les dispositifs existants et les écogestes mais aussi d'ajuster les équipements de collecte de tri en fonction des territoires voire d'aller jusqu'à mettre en place des dispositifs expérimentaux. C'est aussi une démarche participative puisqu'il s'agit de mobiliser le quartier et tous les publics concernés pour qu'ils soient véritablement des acteurs de ce changement. L'objectif qui devrait être atteint à la fin de cette année serait d'avoir un total de 14 territoires zéro déchet qui seraient répartis sur 11 arrondissements. Dans le 15ème, ce serait l'association PikPik Environnement dans le quartier des Frères-Peignot. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Effectivement pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit, comme vous l'avez rappelé, de l'association PikPik Environnement. Elle sera dotée d'un budget de 16 500 € pour développer son action dans l'animation de territoires zéro déchet dans la rue des Quatre-Frères-Peignot. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2023 DEVE 32 – Subventions de fonctionnement à deux associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité pour un montant de 12 000 euros

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit des Invasifs au sein du campus Necker. Il s'agit de permaculture pour un budget de 6 000 €.

15. 2023 DEVE 66 – Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691.112 €)

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un budget de 2 620,80 € pour acquérir des balances de cuisine pour continuer un plan d'action petite ou grande faim et limiter ainsi les restes des convives et le gaspillage alimentaire pour notre Caisse des écoles. Merci.

16. **152023016 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 69, rue Violet (15e) – Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « La Maison Violette »**

17. **2023 DJS 31 – Subventions (66.950 euros) à 8 associations sportives**

Monsieur le Maire : Qui sont le Futsal pour un montant de 1 000 € ; association qui a lancé sa sélection de futsal adapté depuis le mois de septembre. Le 15ème a d'ailleurs été la première association de futsal à lancer une section féminine il y a une dizaine d'années et il y a aussi une sélection de futsal senior qui connaît beaucoup de succès. Futsal Paris XV projette d'organiser elle-même un tournoi de foot en salle senior. Je félicite bien sûr, ainsi que vous tous et que Ozlem ORAKCI, Adjointe, l'association Futsal Paris XV qui a fêté cette année ses 20 ans et qui a eu l'honneur de se voir décerner le label or par la Fédération française de futsal.

Il y a maintenant un ensemble de délibérations que je vous propose de joindre.

18. **2023 DJS 26 – Transformations Olympiques – Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »**

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème de deux associations du 15ème : PB 15 (5 000 €) et Up sport ! Unis pour le sport (10 000 €).

19. **2023 DJS 28 – Transformations Olympiques – Subventions 150 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior »**

Monsieur le Maire : Trois associations lauréates dans le 15ème : Comité départemental de handball Paris (4 000 €), Up sport ! Unis pour le sport (7 500 €), RCP 15 (7 300 €).

20. **2023 DJS 119 – Transformations Olympiques – Subventions de 63 000 € et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »**

Monsieur le Maire : Trois associations lauréates : Aqua Paris plongée (3 000 €) ; Futsal Paris XV (3 000 €) ; Racing Multi-Athlon (3 000 €).

21. **2023 SG 89 – Transformations Olympiques – Subvention 10 000 euros et convention entre la Ville de Paris et la Fondation Saint-Jean-de-Dieu dans le cadre du dispositif « Impact 2024 »**

Monsieur le Maire : Il s'agit de la Fondation Saint-Jean-de-Dieu qui sera dotée de 10 000 €. Monsieur ROUFFIAC a la parole.

Monsieur ROUFFIAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme tous les ans depuis le début de la mandature, nous sommes amenés à voter des subventions dans le

cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques pour favoriser l'animation du sport par nos associations sportives avec toutes les vertus que cela entraîne : santé, inclusion, mixité, excellence. Oui, nous pensons que le sport est un puissant facteur de cohésion sociale et nous devons tout mettre en œuvre pour encourager la pratique sportive partout et pour tous.

Avec le dispositif Paris sportives, c'est le Paris basket 15 et Up sport ! qui pourront continuer à mettre en place leurs projets pour favoriser l'inclusion des femmes dans la pratique sportive afin qu'elles s'approprient les terrains de sport.

Avec le dispositif Paris sport senior en plein air, le Comité départemental de handball et le Rugby-club Paris 15 pourront développer la pratique du sport à destination des seniors. Nous étions d'ailleurs présents avec Ozlem ORAKCI au lancement de la section senior du RCP 15.

Enfin, avec le dispositif réseau des clubs paraccueillants, c'est Aqua Paris, le Futsal Paris XV et le Racing Multi-Athlon, qui d'ailleurs emmène des athlètes aux Jeux olympiques de Paris – nous pouvons les féliciter aussi pour cela –, qui pourront favoriser la pratique du sport à destination des personnes en situation de handicap. Nous étions présents aussi pour le lancement de leur section futsal adapté du Futsal Paris XV. Nous avons même pu jouer avec eux.

Comme l'exécutif parisien, je crois que ces subventions seront utiles et nécessaires à nos clubs pour mener à bien leurs projets. Oui, les Jeux olympiques de Paris concernent évidemment nos athlètes, leurs structures mais doivent également concerner les sportifs amateurs sur tous les terrains de jeu. C'est notre ambition et notre travail avec Ozlem ORAKCI. Nous aurons l'occasion de les mettre à l'honneur pendant l'intégralité des Jeux olympiques et paralympiques sur le parvis de la mairie où nos clubs pourront performer et démontrer l'étendue de leur travail et de leur talent.

Toutefois, étant donné que nous parlons d'argent public, j'espère que Madame la Maire de Paris pourra s'expliquer sur son déplacement à Tahiti, à propos duquel certains de ses Adjoints la semaine dernière et ce week-end se sont mélangés dans leurs explications. À titre personnel, aucune de leurs explications ne m'a convaincu. J'espère simplement que l'argent des Parisiens dans une ville endettée et taxée comme jamais sert des projets utiles et responsables comme le sont les subventions que nous votons aujourd'hui et que Madame HIDALGO pourra s'en expliquer très rapidement et autrement qu'avec un vague communiqué de presse. Comptez sur notre engagement et notre travail pour favoriser la pratique sportive partout et pour tous. C'est le sens de cette délibération que nous voterons bien évidemment. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je vais passer la parole à la rapporteure, Madame Ozlem ORAKCI.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne peux que souligner la prise de parole de mon collègue, Monsieur Valentin ROUFFIAC. Effectivement, engager des actions qui permettent de promouvoir la mixité sur les terrains de sport et inciter et habituer le plus grand public possible, que ce soient les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap, à utiliser les espaces sportifs est un engagement que nous portons déjà. Félicitations aux associations qui, dans notre arrondissement, sont nombreuses à s'être lancées dans le développement de programmes et de stages sportifs

qui vont dans ce sens. Bravo notamment au Futsal Paris XV, au Paris basket 15, au RCP 15 et au Racing Multi-Athlon.

Nous avons un dialogue régulier avec les associations sportives afin de les soutenir dans ces démarches, les aider à mettre en place des stages et ouvrir de nouvelles sections sportives pour un public adapté dans les infrastructures de l'arrondissement, notamment en les informant sur les dispositifs de financement qui existent et en travaillant sur l'attribution des créneaux. Nous échangeons régulièrement sur les résultats obtenus, le public accueilli et la formation des encadrants. C'est ainsi que je peux vous dire que le programme de rugby senior du RCP 15 a connu un grand succès l'année dernière au point d'attirer l'attention de la presse. Ouvrir le rugby – je dis bien le rugby – à un public senior et montrer que cela est possible malgré tous les doutes auxquels le club a été confronté est un bel exploit. Beaucoup de personnes ont pu renouer avec une passion qu'elles croyaient devoir laisser aux oubliettes. C'est ainsi que je peux aussi vous dire que le Futsal Paris XV a également connu un grand succès lors de la mise en place de son stage sport santé ouvert gratuitement au public du 15ème l'été dernier. Enfin, on ne peut que dire une nouvelle fois bravo au Paris basket 15, association dirigée par une femme présidente, Julie CARON, qui ne compte pas ses efforts pour ouvrir la pratique du basket à un maximum d'enfants, y compris les jeunes filles. Nous avons toutes ces associations qui se battent pour le développement du sport et je suis très heureuse et bien évidemment vous propose un avis favorable pour l'octroi de ces subventions.

Néanmoins, j'aimerais profiter de ce Conseil d'arrondissement pour attirer l'attention sur deux points : tout d'abord, je déplore la baisse du montant de la subvention de certaines associations. Quand une association a mis en place un stage qui a été réalisé avec succès et en cohérence avec les objectifs qui lui ont été donnés, comment pouvons-nous lui expliquer que l'année suivante et alors qu'elle attire un public de plus en plus grand le montant de sa subvention reste inchangé voire, dans certains cas, baisse. C'est le cas du Comité départemental de handball dont la subvention passe de 5 000 € à 4 000 €. C'est aussi le cas du RCP 15 avec une diminution, certes, de 200 € mais qui doit être justifiée. Avec toutes les polémiques qui ont lieu en ce moment, nous en sommes à parler de 200 € et à faire des économies de bouts de chandelles.

Enfin, mon deuxième point, le nerf de la guerre : les créneaux. Je pense que dans cette salle, nous sommes plusieurs à être conscients, si vous êtes proches des associations sportives, de la saturation des créneaux sportifs. Il ne s'agit pas d'un problème spécifique au 15ème arrondissement mais il concerne Paris dans sa globalité en raison des limites que nous connaissons en termes de foncier. Néanmoins, comment pouvons-nous demander aux associations d'accueillir un nouveau public à travers ces stages quand nous n'avons pas de capacité d'accueil à leur proposer ? Plus particulièrement parce que nous nous retrouvons bloqués à cause des travaux interminables qui ont lieu dans les gymnases et sur les terrains. La rentrée sportive 2023–2024 a été catastrophique pour les associations en termes de travaux. Je pense au gymnase Croix-Nivert, au gymnase Fédération, au gymnase Olivier-de-Serres, à la salle Armand-Massard qui sont quelques exemples avec des travaux qui durent des semaines ou mettent du temps à démarrer. Le TEP Mourlon aussi dont les travaux prévus initialement en juillet pendant les vacances scolaires n'ont pas eu lieu parce que la société a abandonné le chantier pendant l'été et que ces travaux ont donc été reportés à septembre en pleine rentrée scolaire. Nous avons, avec Monsieur le Maire, réussi à obtenir après échanges avec le cabinet de Madame la Maire de Paris un report exceptionnel de ces travaux aux vacances de Noël pour que les associations puissent démarrer leur saison en

septembre et recevoir surtout les inscriptions. Je peux encore vous parler du stade de la Plaine, ce grand stade qui accueille du foot et du rugby et qui est notamment utilisé par l'ACP 15, club de football du 15ème arrondissement et deuxième plus grand club de football amateur de tout Paris et dont je peux vous dire que j'ai toute confiance pour que ce club devienne le premier vu la croissance que l'association connaît. La Plaine, sachez-le, c'est aussi le terrain qui devait accueillir les arbitres de la Coupe du monde de rugby dont les entraînements, pour un événement de cette envergure mondiale, devaient se réaliser dans le 15ème arrondissement. Ce terrain est malheureusement fermé depuis plusieurs semaines en raison de l'état de corrosion grave des mâts. La situation est clairement dangereuse et le stade sera fermé jusqu'à début 2024 au plus tôt, le temps de retirer les mâts défectueux et de les remplacer.

Vu ces circonstances, je pense que si nous souhaitons vraiment soutenir les associations et mettre en place des programmes adaptés pour inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport, si nous souhaitons accueillir un plus grand public dans les établissements, il est nécessaire que nous mettions en place une meilleure exploitation des établissements sportifs : repenser la procédure des marchés publics, par exemple, afin que lorsque nous avons recours à une société privée pour la réalisation des travaux des pénalisés soient prévues et surtout appliquées si celle-ci abandonne le chantier ou ne respecte pas le planning. Surtout, il faut que nous ayons un service de maintenance. Il est nécessaire que nous ayons ce service de maintenance dans Paris afin d'être capables de constater les petites défaillances avant d'en arriver au stade où le terrain ou le gymnase devient impraticable et que nous n'avons plus d'autre choix que de le fermer pour réaliser des travaux plus complexes et plus coûteux. Sachez que toutes les associations qui, aujourd'hui, recevront les subventions que nous allons voter sont déjà contraintes de refuser des inscriptions par manque de créneaux et parce que ceux-ci ont été annulés à cause de ces travaux. On parle de l'héritage des Jeux mais cet héritage, c'est maintenant. La bonne exploitation des établissements est aujourd'hui essentielle pour garder le cap dans la mise en place d'une politique sportive qui soit la plus inclusive possible. L'objectif à terme est d'accueillir ce nouveau public non pas de façon ponctuelle avec des stages mais de façon pérenne parce que nous l'aurons encouragé à une pratique sportive régulière.

Je crois que si nous votons ces subventions, c'est que nous sommes tous conscients de l'importance de la pratique sportive dans toutes les villes quel que soit l'âge, le genre, le milieu social. Mes chers collègues, je vous propose donc un avis favorable pour ces délibérations qui sont soumises à votre vote avec les observations que je viens de faire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces explications exhaustives et surtout des problèmes que nous rencontrons pour le fonctionnement des installations sportives et qui amènent les associations à se plaindre énormément de tous les maux que vous avez évoqués. Je voulais juste, pour l'information de notre Conseil, vous donner à mon tour un certain nombre d'informations concernant les Jeux olympiques. Puisque nous avons un package de délibérations que nous venons d'évoquer concernant les Jeux olympiques, je voudrais ajouter quelques mots concernant les JO dans le 15ème, un point d'étape en quelque sorte, en attendant de connaître les zones de restriction de circulation et de stationnement que nous aurons bientôt j'espère ; la préfecture de police nous les promet pour cette semaine. D'abord, nous aurons le passage de la flamme olympique le 15 juillet qui sera portée, sur ma proposition – en tout cas, j'espère que cette motion sera retenue ; elle a déjà été

sélectionnée parmi les candidats – par Hélène CART-GRANDJEAN qui est la directrice de l'HEGP. Nous aurons la confirmation définitive fin janvier.

Le 15ème, pour ces JOP, fera office de cluster puisque le parc des Expositions serait utilisé pendant toute la durée des Jeux olympiques et paralympiques avec six épreuves (tennis de table, handball, volley-ball, haltérophilie, arrivée d'épreuves de cyclisme sur route, le passage du marathon) et trois épreuves paralympiques (le boccia, le tennis de table et le goalball). Ce ne sont pas moins de 1 264 athlètes qui seront présents dans le 15ème. Cinquante mille places seront accessibles au public. Je rappelle que nous aurons aussi de l'autre côté du 15ème, si je puis dire, qui est frontalier, sur le Champ-de-Mars le beach-volley et le football à cinq et que dans le Grand palais éphémère auront lieu le judo et la lutte. Nous aurons un site Spot 24 qui sera inauguré bientôt, dans quelques jours. Il s'agit d'un nouvel espace culturel et sportif sur le site de l'ancien CIDJ qui mettra en lumière les six nouvelles disciplines qui seront disputées à Paris pour la première fois (le skateboard, l'escalade sportive, le BMX freestyle, le surf, basket-ball 3 × 3 et le Breaking) ainsi qu'une exposition sur plus de 1 000 m² avec des œuvres issues de la collection du musée olympique de Lausanne et une création originale d'artistes français et internationaux. Ce sera le principal point d'information touristique à Paris durant les JOP. Nous avons demandé qu'il y ait aussi une piste de skateboard dessus.

Je rappelle également que nous aurons dans le cadre des festivités de proximité qui ont été demandées dans chaque arrondissement des célébrations sur le parvis de la mairie. Il y a déjà une première liste d'activités qui a été dressée en lien bien sûr avec les épreuves qui se tiendront dans l'arrondissement, le tennis de table au premier chef. Nous avons déjà d'ailleurs eu des tournois dans le 15ème et il y en aura d'autres encore, notamment les Olympings du 15ème. Il y aura aussi des initiations et démonstrations de handball avec l'association PSG handball, des démonstrations de volley-ball et de beach-volley avec le PA Camou, des démonstrations et initiations d'haltérophilie, des tournois de football à cinq avec le Paris élite Futsal, des tournois de basket 3 × 3 avec PB 15 Eiffel basket, de l'escalade, de la gymnastique avec Gym Paris 15, de l'activité physique adaptée avec la MAPA, de la pétanque et du baby-foot.

Enfin, puisqu'il y aura des épreuves dans la Seine, le 15ème a été retenu. Nous le demandions depuis très longtemps et c'est donc une bonne chose. La baignade sera possible. Il y aura donc un bras de la Seine dans notre héritage des J.O. qui sera neutralisé, le bras de Grenelle, entre le port de Grenelle et la rive de l'île aux Cygnes pour la baignade qui sera néanmoins réservée aux nageurs confirmés à l'issue des JO. Je vous invite donc à préparer vos maillots de bain, vos masques et vos palmes pour m'accompagner dans la traversée de la Seine au mois de janvier 2025 ou à la fin 2024 pour les courageux.

Nous allons donc adopter ces délibérations avec un avis favorable de l'exécutif.

DJS 26 : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Même vote, j'imagine, pour DJS 28.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DJS 119 ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : SG 89 ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur VEYSSIERE : Monsieur le Maire. Sur la SG 89, je me déporte pour conflit d'intérêts.

Monsieur le Maire : D'accord. Bien sûr. Je comprends. SG 89 : déport de Monsieur Hadrien VEYSSIERE.

22. 2023 DAE 156 – Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème d'ARIES, c'est-à-dire l'Association régionale pour l'insertion économique sociale, pour le recrutement d'assistants de service aux voyageurs en gare Montparnasse pour 9 000 €.

Madame ROY : Je voulais tout de même revenir sur cette délibération car il s'agit d'un effort conséquent qui est fait par la Mairie de Paris pour aider les allocataires du RSA et d'autres publics fragiles à retrouver une activité et un emploi. Quatre cent quatre-vingt-dix mille euros pour cette fois-ci mais cela fait suite à de nombreuses autres délibérations que nous avons votées ces dernières années. Je trouve qu'il s'agit d'une logique qui est à la fois respectueuse des personnes, puisque nous sommes vraiment dans une logique d'accompagnement social et professionnel à ces personnes, et qui est à la fois aussi efficace puisqu'en 2022, comme l'explique la délibération, cela a tout de même permis à 58 % des personnes de sortir avec des emplois ou des formations. Ce que je voulais dire par rapport au débat qui occupe en ce moment l'Assemblée nationale et le Sénat, c'est que pour moi cet esprit d'accompagnement des personnes et de respect doit prévaloir. Je trouve malheureux qu'en ce moment, dans les débats à l'Assemblée nationale, on revienne complètement sur la logique du RSA, précédemment celle du RMI voulue par Michel ROCARD, parce que quelqu'un qui n'a pas de travail a envie d'en retrouver. Commencer à sous-entendre que cela serait de la responsabilité des personnes, les culpabiliser, n'est pas du tout, à mon sens, la bonne façon d'aborder le sujet. Nous devons les accompagner pour retrouver un travail, non pas les culpabiliser. Nous allons, au contraire, aller vers une précarisation accrue de ces publics. Il me semblait donc important aussi de partager cette réflexion avec vous. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, Monsieur JOZEFOWICZ comme rapporteur pour répondre à l'orateur.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention sera beaucoup plus modeste...

Monsieur le Maire : Et brève.

Monsieur JOZEFOWICZ : Et brève puisque nous ne sommes ni le Sénat ni l'Assemblée nationale. Effectivement, je veux saluer le rôle de l'insertion par l'activité économique qui est un volet important de l'insertion par le travail pour des personnes qui ont des difficultés sociales et professionnelles. Je voulais à ce titre saluer le rôle de l'association Action & Transition qui est située au 153 rue de la Croix-Nivert et qui gère un chantier d'insertion. Nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises. Cette association a aussi participé à plusieurs de nos forums, que ce soit la fête des familles ou le forum des associations. Nous sommes vraiment attachés à cette association. Je veux d'ailleurs féliciter sa directrice qui a été honorée il y a quelques semaines de l'Ordre national du mérite. Nous, dans le 15ème, nous soutenons ces associations de proximité. Je veux aussi saluer l'association Aurore qui intervient pour de multiples aspects dans le 15ème qui est aussi concernée par cette délibération puisque nous sommes attachés à toutes les initiatives locales qui sont dynamiques et actives dans le lien social du 15ème. J'émets donc un avis évidemment favorable à cette délibération et j'appelle à voter pour.

Monsieur le Maire : Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. 2023 DAE 296 – AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 €) et conventions avec 31 commerçants

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le 15ème, il s'agit de la 25e heure pour une subvention de 20 000 €. Madame ROY, je vous en prie, allez-y.

Madame ROY : Là aussi, une délibération très importante puisqu'il s'agit d'accorder des subventions à des commerces culturels parisiens. Là aussi, la Ville de Paris est très engagée depuis 20 ans pour soutenir la vitalité des commerces culturels et se tenir aux côtés des librairies parisiennes. De plus, Paris a un énorme nombre de librairies, qu'elles soient générales ou spécialisées. Je rappelle qu'en 2019, la Mairie de Paris avait déjà lancé un appel à projets doté de 250 000 € pour accompagner financièrement les librairies, notamment pour améliorer leurs conditions d'accueil ou moderniser leurs équipements. Au moment du Covid, en 2020, une subvention encore bien plus importante d'investissement de 315 000 € avait été attribuée à 40 commerces culturels, là aussi pour les aider dans l'aménagement et la rénovation de leurs locaux, pour les aider à être plus attractifs et à développer leur activité ou acquérir des équipements puisque ces commerces avaient été fragilisés pendant cette période et subissaient aussi la concurrence des plates-formes d'e-commerce.

Cette délibération qui nous est proposée vise à encore aider ces commerces culturels qui sont à la fois des commerces de proximité, des commerces indépendants qui ont besoin de ces aides puisqu'il y a eu le Covid, l'inflation, l'augmentation du prix de l'énergie. Cela fait donc beaucoup de choses dans des métiers où il y a de faibles marges de rentabilité. Je pense que nous serons tous d'accord ici pour reconnaître que ces structures sont indispensables et sont des vecteurs de lien social. Cela contribue à l'animation culturelle de nos quartiers et de nos arrondissements. La subvention qui est proposée vise à aider à la réalisation de travaux d'accessibilité et/ou à favoriser des travaux liés à la transition

énergétique. Je me réjouis que 31 structures parisiennes – et en particulier une dans le 15ème – puissent bénéficier de ces aides. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'ailleurs d'autres le mériteraient aussi. S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur MENUET, rapporteur.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je ne peux qu'aller dans le sens de ce qui a pu être dit précédemment même si sur 61 000 commerces dont 5 000 dans le 15ème, voir que seuls 31 projets ont été retenus, cela prouve que cela n'était pas forcément quelque chose qui a retenu l'attention de l'ensemble des commerces. Je voulais également porter à votre connaissance le fait que pour les commerçants aujourd'hui et en tout cas dans le contexte que vous avez justement rappelé précédemment, la mise en place des infrastructures PMR et autres travaux ne sont pas leur préoccupation première. Mais, bien entendu, nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Elle est adoptée. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

24. **2023 DAC 60 – Subvention (1.495.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e)**

25. **2023 DAC 122 – Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'association AWARE / Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15e)**

26. **2023 DAC 405 – Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.**

Monsieur le Maire : Il s'agit du théâtre Silvia-Monfort pour son projet participatif la Fanfort, la fanfare du Monfort, qui se produira régulièrement autour d'un répertoire ouvert.

Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : C'est le hasard de l'ordre des délibérations. Cette délibération est, je trouve, extrêmement intéressante parce que, d'abord, cela montre la volonté de la Ville de renforcer la territorialisation des actions culturelles puisque nous sommes dans le cadre d'une nouvelle enveloppe dite territoire pour accompagner des initiatives locales portées par des acteurs locaux au plus près des habitants. Cela vient en complément d'autres dispositifs. Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est que cela permet d'impulser de nouveaux projets au cœur des quartiers mais aussi de favoriser de nouvelles formes d'action, des expérimentations et, comme vous l'avez rappelé, il s'agit de projets qui ont une dimension participative pour se déployer dans l'espace public et toucher différents types de public avec notamment une attention particulière portée aux quartiers populaires. Je voudrais vraiment saluer le projet du théâtre Silvia-Monfort avec la Fanfort, une fanfare qui va être composée de musiciens amateurs qui seront recrutés parmi les habitants, les membres des associations du 15ème. Cela permettra donc au Monfort de travailler au plus près du quartier mais aussi de favoriser les pratiques amateurs dans le 15ème arrondissement, ce qui, je trouve, est un aspect intéressant à souligner. Je voudrais souligner le travail des

deux nouveaux responsables du théâtre Silvia-Monfort, Ninon LECLERE et Jean-Baptiste PASQUIER, dont un des objectifs du projet était d'interagir avec le quartier dans lequel est situé le théâtre. Merci.

Monsieur le Maire : J'espère que cette fanfare pourra nous accompagner quand nous chanterons à nouveau Brassens comme nous l'avons fait avec un certain nombre d'élus présents dans cette salle lors des dernières journées Brassens dans le parc éponyme. Ce sera une belle démonstration de l'intérêt que portent les élus du 15ème à l'art lyrique, si je puis dire, à l'art musical en tout cas et à Brassens.

Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais juste demander que la nouvelle direction, que je ne connais pas du tout mais que j'espère rencontrer un jour, puisse élargir ce qui n'était pas fait avant, surtout jusqu'à la rue Bartholomé, l'avenue Porte Brancion, que de l'autre côté de la voie ferrée, qui est la petite ceinture, nous puissions aussi avoir des informations et être tenus informés de ce qui se passe culturellement de l'autre côté parce que nous ne sommes toujours pas informés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous le ferons savoir parce que nous avons rencontré, avec Frédéric JACQUOT et Agnès EVREN, les nouveaux responsables de ce théâtre municipal. C'est ce qui avait été effectivement demandé. C'est ce que l'on nous avait promis. Nous allons donc le rappeler, bien sûr, puisqu'un des axes sur lesquels ces nouveaux opérateurs ont été retenus c'était justement leur meilleure insertion dans le 15ème au bénéfice de la population locale. Merci.

Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

27. 2023 DASCO 101 – Caisses des écoles des 15e et 18e – Subventions (174 129 euros) pour la mise en œuvre des séjours de Vacances

Monsieur le Maire : Pour la Caisse des écoles du 15ème, il s'agit d'un budget de 36 861 €.

28. 2023 DASCO 107 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le collège Claude-Debussy d'un crédit de 10 428 € pour la mise en place d'un adoucisseur et pour Guillaume-Apollinaire, de pompes de charge de chaudière pour 11 405 €.

29. 2023 DSOL 48 – Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un budget de 53 100 € pour ARC-EA.

30. 2023 DSOL 109 – Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant

31. **2023 DSOL 132 – Subventions d'équipement et d'investissement (111 043 euros) et conventions avec deux centres sociaux et deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel**

Monsieur le Maire : Concernant le 15ème, il s'agit du foyer de Grenelle pour 47 660 € en investissement.

32. **2023 DSOL 146 – Subventions (457 661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'Ensemble aux Frères-Voisin pour 22 000 € et du foyer de Grenelle pour 3 300 €.

Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Juste très rapidement mais je saisis toujours l'occasion de rappeler que le 15ème a perdu un centre social et que nous travaillons conjointement à ce qu'il retrouve son deuxième centre social si nécessaire à Bargue-Falguière. Je crois que nous avons, la Mairie du 15ème et la Mairie de Paris, engagé tout ce qui était possible mais il s'agit d'une urgence absolue. J'appelle de mes vœux le fait que dans le courant de cette mandature puisse naître, puisque les travaux vont sûrement prendre du temps, au moins une préfiguration de ce centre social parce que ce quartier depuis de nombreuses années en est dépourvu et en a bien besoin. Si je me réjouis dans la délibération des encouragements pour les actions tout à fait importantes menées par Ensemble aux Frères-Voisin, qui a remplacé une partie d'ailleurs de feu OCM CEASIL, et par ailleurs le foyer de Grenelle, je pense qu'il faut absolument aller le plus vite possible pour retrouver notre maillage en centre social initial. Je saisirai toujours les occasions de le rappeler dans cette enceinte comme au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Nous partageons effectivement cet objectif. Madame CEYRAC, rapporteure.

Madame CEYRAC : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Monsieur SITBON, ce n'est pas très fréquent, mais je suis tout à fait de votre avis ; à fond. Nous faisons tout ce que nous pouvons mais je me désespère un peu car je trouve que les choses sont très bloquées et nous n'avançons pas beaucoup en ce moment. J'ai tout de même l'espoir que nous y arrivions un jour. Je crains cependant que je ne sois plus là pour inaugurer ce centre social.

Je profite aussi de cette délibération qui concerne Ensemble aux Frères-Voisin pour dire tout le bien que je pense de cette EVS car je vois qu'il prend de l'ampleur. Il démarre. Ce n'était pas facile. Ils sont dans un secteur difficile comme nous l'avons dit. Ils ont une nouvelle animatrice qui m'a l'air extrêmement compétente et sympathique. Je pense donc que les choses vont bouger. Tout à l'heure, nous parlions des liens avec Issy-les-Moulineaux, je rappelle qu'il y a eu, début juillet, une opération un samedi après-midi, la rue aux enfants, qui était faite de façon commune avec Issy-les-Moulineaux. Les deux communes étaient liées. Les animateurs des deux communes ont travaillé ensemble et les habitants d'Issy-les-Moulineaux et des Frères-Voisin se sont retrouvés. Il s'agissait d'un début. Cela a été organisé un petit peu à l'arrache mais ce n'était pas mal du tout. Cela va recommencer l'année prochaine et je pense que cela prendra plus d'ampleur. Nous ne pouvons donc que

nous en réjouir. Quant au centre social, je redis évidemment toute notre détermination, absolue du Maire et de la Mairie du 15ème, pour y arriver.

Monsieur le Maire : Merci. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

33. **2023 DFPE 157 2023 DFPE / DASCO 157 – Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges**

Monsieur le Maire : Il s'agit de Oser la médiation – Chemins de traverse au collège Madame de-Staël pour 9 950 € et Paris collège famille au collège Citroën pour 1 750 € et encore une fois pour Oser la médiation, Paris collège famille au collège Citroën pour 1 750 €.

34. **2023 DFPE 171 – Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école**

Monsieur le Maire : Je propose de regrouper les délibérations suivantes :

35. **2023 DFPE 172 – Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile**

Monsieur le Maire : Il s'agit des crèches 13 bis rue d'Alleray et 7 place Violet.

36. **2023 DFPE 174 – Subvention complémentaire (450 000 euros) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Dans le 15ème, il s'agit de la crèche 125–129, rue Brancion.

37. **2023 DPE 176 – Subvention complémentaire (400 000 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Le Sourire du chat, 9, avenue Sainte-Eugénie.

38. **2023 DFPE 177 – Subvention exceptionnelle (450 000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Les Lutins de la plaine, allée des Frères-Voisin et la Souris verte, 112, rue Brancion et les Ateliers du toboggan, 149, rue Croix-Nivert.

39. **2023 DFPE 179 – Subvention complémentaire (315 000 euros) et avenant n° 3 à l'association U.D.A.F de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance**

40. 2023 DFPE 183 – Subvention complémentaire (125 000 euros), avenant n° 4 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

Monsieur le Maire : Au 35-37, rue Dupleix.

41. 2023 DSP 3 – Dotations (4 218 240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10e, 11e,13e, 14e,15e, 18e, 19e, 20e)

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de la Goutte de lait de Saint-Léon au 35, rue Dupleix, pour 241 748 € et l'OCM CEASIL au 4, Vigée-Lebrun pour 279 084 €.

42. 2023 DSP 93 – Subvention (33 800 euros) et convention avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour la création d'un centre de santé universitaire, 47 rue des Bergers (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Très court. Après la crise du Covid et dans ce contexte d'inflation galopante, la précarité des étudiantes et étudiants s'accentue : difficultés pour se nourrir, pour se loger et dans ce contexte, se soigner passe en dernier. Les distributions alimentaires se poursuivent, organisées par la Mairie de notre arrondissement et c'est une très bonne chose. Avec cette délibération, nous souhaitons saluer la décision de la Ville d'accompagner et de soutenir le projet de création d'un centre de santé universitaire dans le 15ème arrondissement qui, sans nul doute, sera si utile pour ces jeunes. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon la parole est à Monsieur LORIAU, rapporteur.

Monsieur LORIAU : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous sommes avec ce projet de délibération dans la continuité du dispositif Paris med' qui est un dispositif maintenant ancien. Celui-ci avait fait l'objet d'une évaluation au cours de la mission d'information et d'évaluation que nous avions menée longuement l'an passé au Conseil de Paris. Elle avait débouché sur l'identification des forces et faiblesses et des pistes d'amélioration pour ce dispositif et à la production et la présentation par la nouvelle direction de santé publique très récemment au cours d'un des derniers Conseils de Paris du plan Paris med'2. Ce plan Paris med'2 permet d'aider maintenant des structures de soins différentes plus largement que ne le permettait le premier et c'est l'objet de ce projet de délibération avec, cette fois, une structure de soins qui est dirigée par un service de santé universitaire. Effectivement, comme vous le notiez, il y a une préoccupation très importante en matière de santé publique quant à l'offre de soins et le recours aux soins des étudiants. Les services de santé des universités en question, ce sont 60 000 étudiants qui sont pris en charge et quand ils regardent plus attentivement sur le secteur concerné du 15ème arrondissement, c'est vraisemblablement 15 000 étudiants qui sont installés à proximité et qui pourront donc avoir recours à cette structure de soins. Les problématiques spécifiques à la santé des étudiants sont celles du harcèlement, des violences, des troubles psychiques qui doivent faire l'objet d'un dépistage précoce et d'une prise en charge également très précoce. L'offre de soins en matière de troubles psychiques est extrêmement tendue. Il y a donc tout un sens à ce que cette structure de soins propose une offre auprès de ces

étudiants. Il est question de dépressions, comme vous l'avez signalé, post-Covid. Il y a vraiment une priorité absolue qui doit être donnée à tout cela.

Il y a au-delà de cela, dans le projet de délibération, des choses intéressantes : des exigences en matière de politique de prévention, une attention particulière à la permanence des soins même s'il y a quelques petits points qu'il faudra que nous clarifiions encore avec les organisateurs de ce projet parce que cette structure sera implantée dans une structure universitaire, donc il aura forcément ses contraintes horaires. Elle ne pourra peut-être pas avoir des horaires si étendus que cela mais cela fera partie des pistes et des choses que nous travaillerons avec les acteurs.

Il y a un point que je voudrais souligner également, très important, c'est que la Mairie de Paris à travers Paris med' répond présente avec 33 800 € de subventions. L'opérateur, le gestionnaire, l'offreur de soins à Paris, c'est aussi l'ARS qui est totalement absente de ce financement parce qu'elle n'a pas souhaité apporter sa contribution à l'ouverture de ce centre de soins. Nous nous demandons donc pourquoi, une fois de plus, l'ARS qui est normalement l'opérateur d'organisation des soins à Paris est absente de ce projet de financement qui, pourtant, a tout son sens parce qu'il va apporter une vraie réponse à des problématiques d'accès aux soins des étudiants.

Nous soutenons, bien sûr, ce projet de délibération et je vous invite à y voter favorablement.

Monsieur le Maire : Oui et merci de cette réponse. Effectivement, vous avez raison. Je voudrais juste rappeler que l'ouverture de ce nouveau centre constituera effectivement une continuité de la politique ambitieuse que nous menons en Mairie du 15ème avec, bien sûr, les autres collectivités que ce soient la Mairie de Paris, l'ARS, etc. avec la création d'un cabinet de groupe rue de la Montagne-de-la-Fage en 2016, un autre Pic-de-Barrette en 2017, une MSP au square Calmette, rue André-Theuriet, en 2018, l'installation d'un centre de santé que nous avons d'ailleurs inauguré avec Jérôme LORIAU géré par SoMeD en 2020 au cœur de la Gare Montparnasse, une MSP rue Lecourbe en 2019, une autre Dupleix–la Motte-Picquet, rue Desaix en 2021, l'ouverture du centre de santé Marie-Thérèse rue Castagnary, la rénovation, qui sera bientôt inaugurée d'ailleurs, du centre de santé Saint-Vincent-de-Paul rue Miollis, la création d'une MSP rue Thiboumery en 2022 et plus récemment le centre de soins non programmés de la rue Tiphaine qui, je le rappelle parce que c'est important de le faire savoir, que ce centre soit connu, offre des soins après un appel à projets de la Ville de Paris et de la Mairie du 15ème aux patients le soir entre 20 heures et minuit et les week-ends et les jours fériés lorsqu'il est particulièrement encore plus difficile de trouver un médecin, donc sachez-le. Début 2024, verront le jour une maison sport santé boulevard Lefebvre, sur laquelle nous travaillons d'arrache-pied, et un centre de cardiologie rue Yvart. Voilà des informations complémentaires.

Je soumets maintenant cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibérations est adopté à l'unanimité.

43. 2023 DVD 51 – Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e,14e,13e,12e,20e,19e,18e,17e,16e). Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités

44.152023015 – Délibération relative à l'adoption de l'état spécial du 15e arrondissement pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'état spécial du 15ème, le budget primitif de l'arrondissement, que je vais donc vous présenter en lieu et place de mon Adjoint.

Le total des crédits alloués au 15ème pour le BP 2024 s'élève à 14 188 309 € contre 12 048 082 € pour le BP 2023 soit une hausse de 17,76 % après une baisse de 2 % au BP 2022 par rapport à celui de l'année précédente. La dotation de l'animation locale s'élève à 1 063 749 € contre 1 033 940 € au BP 2023 tandis que la DGL s'élève à 12 637 595 € pour 2024 contre 10 527 177 € au BP 2023, donc une augmentation sensible. La dotation d'investissement est, quant à elle, malheureusement toujours stable à 486 965 € et ce depuis 2007 sans aucun changement.

Comme chaque année, je me suis attelé à composer un budget primitif le plus proche possible des crédits effectivement consommés ; c'est effectivement ce qui nous est demandé mais il est très important de le réaliser. J'ai donc choisi d'évaluer les dépenses réellement engagées au cours des dernières années retracées dans les comptes administratifs 2020, 2021, 2022 et d'inscrire les montants correspondant au budget primitif. Avant d'entrer dans le détail, je voudrais relever l'état d'esprit positif dans lequel se sont déroulées les discussions budgétaires cette année encore avec l'Adjoint en charge des finances à la Mairie centrale.

D'abord, la dotation d'investissement, comme je le disais, à 486 965 € : le montant qui est proposé est stable. Le niveau d'engagement annuel de nos crédits est pourtant proche de 95 % en ce début novembre, équivalant à ce qu'il était l'an dernier, ce qui confirme vraiment le besoin de ces crédits d'investissement. Le niveau de mandatement des crédits de la DI s'échelonne, quant à lui, entre 75 et 85 % de nos crédits ouverts, ce qui autorise un report de crédits très limité d'une année sur l'autre, comme vous pouvez l'imaginer.

Maintenant, la dotation d'animation locale à 1 063 749 € : elle enregistre une hausse de 2,88 % après une baisse de 4 % l'année précédente. Les lignes liées à l'animation locale sont calculées à partir des critères adoptés en 2021, c'est-à-dire la population, les foyers fiscaux relevant de la première tranche, etc. Le montant unitaire par habitant servant au calcul de la DAL s'élève désormais à 3,20 euros par habitant. Le calcul sur la ligne des travaux urgents s'appuie sur la moyenne des crédits mandatés au cours des trois années précédentes et retracés dans le compte administratif. Le montant inscrit pour 2024 est en revanche mécaniquement en augmentation compte tenu des montants engagés en 2022 et 2023. Pour rappel, ces montants s'élevaient à 507 650 € en 2020, à 380 063 € en 2021, à 418 718 € en 2022. La moyenne de ces trois années conduit donc à l'inscription de 435 810 € sur notre BP 2024 soit 29 000 € de plus qu'en 2023. Le fonds du maire issu des recettes des mariages, des droits de tournage et des mises à disposition des locaux municipaux et destiné aux associations caritatives du 15ème passe de 7 711 € pour 2023 à 9 126 € pour 2024. Dernière composante de la DAL, les crédits des conseils de quartier dont le montant est immuable depuis la création des conseils de quartier, c'est-à-dire 33 060 €. Si vous agrégez ces quatre composantes, vous aboutissez à une DAL 2024 de 1 063 749 €.

Enfin, la DGL (dotation de gestion locale) augmente de 20 % passant de 10 527 177 € au BP 2023 à 12 637 695 € au BP 2024, une hausse due en grande partie, comme cela est souvent le cas, à l'augmentation de 70 % des crédits consacrés aux fluides (eau, électricité, chauffage urbain) en fonction des augmentations de tarifs de nos 240 équipements transférés dont la part dans la DGL passe donc de 22 % au budget primitif 2023 à 32 % au BP 2024 ;

l'augmentation du coût de l'énergie est passée par là. Pour le reste, les différentes fonctions hors fluides de la DGL ont été évaluées par la direction des services en lien avec les services techniques des directions centrales et tiennent compte notamment des ouvertures et fermetures d'équipements. L'augmentation des fonctions écoles maternelles, élémentaires, bibliothèques, espaces verts, centres d'animation, salles de sport et stades est notamment à retenir. Compte tenu de ces éléments, je vous appelle, mes chers collègues, à bien vouloir adopter le budget primitif 2024. Merci.

Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Il nous reste maintenant à voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ils sont adoptés.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la deuxième partie de notre Conseil, celle concernant les vœux.

45. V152023034 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Louisa Ferhat, Sylvie Ceyrac et les élus de la majorité municipale du 15e pour une meilleure prise en compte des demandeurs de logement social en situation de handicap

Monsieur le Maire : Il est rapporté en deux minutes et quelques par Madame Louisa FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de ma délégation en charge des personnes en situation de handicap, je reçois fréquemment des demandes de logement PMR ou pour des échanges d'appartements adaptés aux handicaps des personnes. Actuellement, j'ai au moins 200 dossiers en attente qui dépendent du Dalo pour plus de 95 % du fait qu'ils vivent avec l'allocation adulte handicapé qui est de 971,37 € ; cette somme n'est évidemment pas considérée comme un revenu. Je vais, par souci d'équité, lire le vœu s'y rattachant pour les habitants qui nous suivent en visioconférence et qui sont en situation de handicap.

Selon la préfecture d'Île-de-France, le nombre de candidats déclarant un handicap représente 14 % des ménages inscrits comme demandeur d'un logement à Paris. Parmi ceux-ci, 7 % d'entre eux seulement joignent à leur demande les documents justifiant du handicap et de sa nature permettant au réservataire d'apprécier la typologie du logement requis la plus opportune (accessible, adapté ou évolutif). La plupart des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite mis à la vacance par les bailleurs sociaux au premier semestre 2023 ont représenté moins de 2 % du contingent de la préfecture. Je tiens à préciser que la politique en direction des personnes handicapées définie et mise en œuvre par la France selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées s'inscrit dans une nouvelle vision

de la place des personnes en situation de handicap dans la société, à laquelle j'ajoute l'article 9 alinéa 1a qui renforce l'accessibilité des personnes handicapées dans les aspects de la vie notamment le logement. Le 1er octobre 2019, la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées dans les logements neufs collectifs a été révisée par un décret publié en avril dans le cadre de la loi Elan avec pour objectif d'assouplir les règles pour convertir davantage de bâtiments aux normes PMR. Pour rappel, en ce qui concerne les règles d'accessibilité à respecter dans les logements, la circulaire interministérielle du 30 novembre 2007 continue de faire loi. Pour tous les logements, la conception d'une unité de vie fonctionnelle reste un enjeu majeur avec une autonomie de circulation dans tout le logement. Seuls les bâtiments d'habitation neufs sont soumis à des obligations d'accessibilité.

Nous demandons à Madame la Maire de Paris de se rapprocher des bailleurs sociaux pour faire respecter l'obligation de logement PMR dans tous les projets de nouvelles constructions et dans les logements conventionnés afin qu'ils soient adaptés aux situations sociales et financières des personnes en situation de handicap pour les accompagner en cas de vacance des logements pour une adaptation à la diversité des handicaps.

Je vais laisser la parole à notre collègue Madame Sylvie CEYRAC en charge des seniors et de la commission logement qui pourra certainement nous apporter des renseignements supplémentaires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La réponse par Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire et merci Louisa FERHAT parce que ce vœu est très bien fait, très bien présenté et extrêmement important. Comme vous l'avez rappelé, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un certain effort a été fait pour l'accessibilité des immeubles et des logements dans les constructions anciennes et la prise en compte totale de l'accessibilité dans les constructions neuves.

Cependant, il existe plusieurs difficultés qui freinent à l'obtention d'un logement social. D'abord, la nature du handicap qui n'est pas toujours bien précisée dans la demande : PMR ou autre handicap – ce qui n'est pas tout à fait la même chose – qu'il soit auditif, visuel, mental, etc. Ensuite, les bailleurs sociaux ont tendance à réserver souvent des rez-de-chaussée, ce qui ne convient pas toujours aux personnes en situation de handicap car cela leur procure un sentiment d'insécurité et nous pouvons le comprendre. A contrario, en étage, ils peuvent aussi avoir des réserves quant aux ascenseurs souvent en panne. Il y a également une mauvaise adéquation en particulier entre le montant du loyer et leurs revenus. Ces derniers sont par définition plutôt faibles et les logements proposés sont plutôt chers et nous avons donc un problème d'adéquation entre les deux ainsi qu'entre la typologie du logement et la taille de la famille même pour une personne seule qui parfois a besoin d'avoir quelqu'un qui reste la nuit pour coucher et il y a donc souvent besoin d'une pièce supplémentaire.

L'application des lois Alur et Elan par la conférence du logement de Paris entraîne cependant certaines modifications du système de cotation de la Ville de Paris. Désormais, il y aura 40 points en cas de déclaration seulement de situation de handicap et 40 points supplémentaires sur présentation d'un justificatif de la notification de la MDPH indiquant un taux supérieur à 80 %. De plus, si la proposition est inadaptée au handicap, il n'y aura pas

de minoration de 30 % des points de cotation ; la minoration est ce qui va remplacer la dépriorisation actuellement pratiquée par la Ville.

Le parc de logements sociaux est également occupé par une population vieillissante qui nécessite donc des adaptations des logements que réalisent les bailleurs en lien avec SOLIHA permettant ainsi de rester plus longtemps à domicile. En revanche, la Ville conventionne et préempte de nombreux logements. Il conviendrait qu'elle soit plus vigilante et rigoureuse sur l'accessibilité de ceux-ci car je constate que souvent dans ces petits immeubles, il n'y a pas d'ascenseur et tout ceci est donc inacceptable pour les personnes en PMR. Je demande donc que la Ville s'impose une mise en accessibilité systématique de tous ses logements préemptés dès que cela est possible. Nous devons donc être particulièrement attentifs afin que chaque personne, quel que soit son état, puisse trouver un logement adapté et puisse ainsi vivre en autonomie. Je vous remercie de ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Explication de vote de Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, vous vous appuyez sur la loi Elan pour votre vœu ; cette fameuse loi Elan qui a fait couler beaucoup d'encre dans le champ du handicap et surtout suscité de nombreuses indignations. Après des mois mouvementés, le décret auquel vous faites référence est entré en vigueur le 1er octobre. Trois mesures concernent plus particulièrement les personnes en situation de handicap dont la fameuse notion de logement évolutif. Le décret prévoit que seuls 20 % des logements doivent être livrés directement accessibles lors de la construction, les 80 % devant être évolutifs. Au lendemain du vote par les Députés – les seuls Députés de droite, la gauche votant contre – de la loi Elan qui restreint la part des logements accessibles aux personnes en situation de handicap dans les constructions neuves, la Maire de Paris a pris la décision que 100 % des nouveaux logements sociaux créés à Paris continueront à être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour ce qui concerne l'accompagnement, le 19 juin 2023 avec la DLH 141, le Conseil de Paris adoptait le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Celui-ci prévoit une nouvelle grille de cotation avec six nouveaux critères concernant notamment la situation de handicap, comme vous l'avez dit et bien indiqué Madame CEYRAC. Cela se traduit par plusieurs évolutions notamment celle de faciliter le relogement des personnes en situation de handicap qui bénéficieront d'une cotation doublée lorsqu'elles justifieront leur situation dans leur dossier. Les ménages labellisés Dalo au titre du handicap bénéficieront également de points supplémentaires. Une pondération sera appliquée aux adultes en situation de handicap qui sont hébergés par leurs parents.

Je n'aurais pas le temps d'énumérer toutes les dispositions d'accompagnement des personnes en situation de handicap mises en œuvre par la Ville. Partageant néanmoins l'importance de cette question mais pas vraiment les conclusions, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : C'est un vœu pourtant important et il y a des cas dramatiques. Nous ne sommes pas coutumiers ici d'aborder des cas individuels mais je voudrais quand même citer la situation dramatique dans laquelle se trouve Madame Nabéla AISSAOUI qui a défrayé la chronique et qui est en grève de la faim depuis maintenant plus de 30 jours. Elle est sous perfusion depuis aujourd'hui, je crois, ou hier. Il s'agit d'une situation absolument

catastrophique d'un équipement qui n'a pas été adapté à son handicap malgré les travaux qui ont été réalisés mais qui n'ont pas été faits correctement et qui font que cette personne ne peut pas vivre normalement. Je l'ai constaté moi-même en allant sur place avec mon adjointe Louisa FERHAT. Nous avons fait des réunions avec la société immobilière 3F qui traîne un peu les pieds tout de même – c'est le moins que nous puissions dire – pour régler ce problème et aussi par rapport aux objurgations que Monsieur BAUDRIER, le nouvel Adjoint au logement, a fait à cette société. Chacun essaye de chercher des solutions, sauf que le temps passe et que j'ai les plus vives inquiétudes pour ce qui concerne la santé de Madame AISSAOUI.

Madame Louisa FERHAT.

Madame FERHAT : Je tiens juste à ce que l'on précise, Monsieur le Maire, chers collègues, que Monsieur BAUDRIER est venu sur place une semaine après avoir pris ses fonctions, ce qui n'est pas le cas d'autres élus. Madame Catherine IBLED, Conseillère de Paris, est aussi venue.

Monsieur le Maire : En tout cas, il est indispensable maintenant de trouver une solution dans les meilleurs délais et les entretiens que j'ai avec Monsieur BAUDRIER ou avec les 3F n'ont pas permis aujourd'hui d'aboutir et cela est regrettable. Les efforts maximums doivent être mis en œuvre pour éviter une catastrophe.

Je vais soumettre ce vœu à votre vote avec une abstention du groupe de la gauche et un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

46. V 152023035 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Chantal ROLGEN, Anne-Sophie BORDRY, Mathieu LUINAUD et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à une dotation des écoles par la Ville de Paris en tableaux numériques interactifs (TNI) ou vidéoprojecteurs numériques interactifs (VPI)

Monsieur le Maire : Le vœu est présenté par Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, le vœu que nous déposons aujourd'hui part d'un triste constat : c'est celui qu'en 2023, la Ville de Paris n'est toujours pas en mesure d'offrir à ses écoliers les dernières innovations en matière de pédagogie et d'apprentissage dans les classes de maternelle et d'élémentaire alors que nous savons aujourd'hui le rôle primordial de l'éveil cognitif reçu à cet âge pour le reste du développement intellectuel des élèves. La dotation en équipements numériques interactifs est une demande régulière des directeurs d'établissement et du corps enseignant mais c'est aussi une demande récurrente formulée lors des dépôts de projet au budget participatif. C'est ainsi que depuis plusieurs années d'affilée maintenant, la demande est faite par plusieurs écoles de se voir équiper en équipements interactifs via des regroupements de projets d'ailleurs, ce qui montre que les demandes sont multiples ; des demandes qui ne bénéficient pas d'un soutien suffisant des votants au grand dam des chefs d'établissement ou des associations de parents d'élèves.

Nous pourrions nous contenter de dire que ce manque de soutien fait partie des règles du budget participatif et qu'il faudrait dès lors se passer d'équipements dans nos écoles mais c'est sans prendre en compte que ces projets partent avec un léger handicap : d'abord leur bénéfice auprès des votants du budget participatif peut sembler moins tangible que des projets de grands aménagements matériels mais ils souffrent aussi sans doute d'une confusion malheureuse qui peut exister dans un monde où on met en garde contre les dangers des écrans en dessous de 7 ans – à juste titre d'ailleurs – en y amalgamant malencontreusement l'usage d'outils numériques dans les méthodes d'apprentissage. Quels que soient les facteurs explicatifs de ce manque de succès au budget participatif, ces besoins d'investissement n'en demeurent pas moins essentiels pour nos écoliers. Il y a d'ailleurs plusieurs études qui montrent l'apport de ces équipements numériques interactifs qui, lorsqu'ils sont utilisés en complément d'autres méthodes pédagogiques, permettent de renforcer l'attention en classe, ce qui explique d'ailleurs que nous retrouvions des équipements dans d'autres pays d'Europe voire ailleurs en France hors de Paris. Notre incapacité à nous doter en équipements laisse donc nos écoles démunies face à une Ville qui est maintenant en sous-investissement chronique dans nos établissements. Il faut dire que depuis plusieurs années déjà nous dénonçons dans ce même Conseil d'ailleurs un certain détournement qui est fait du budget participatif qui s'est transformé en véritable substitut aux investissements courants d'entretien et d'équipement de nos écoles que la Mairie de Paris ne semble plus vouloir assumer, la faute sans doute à des finances exsangues. Dans un tel contexte, comment faire pour financer pour nos écoles maternelles et élémentaires un plan de dotation en équipements qui contribueront à la réussite future des écoliers parisiens ? C'est l'objectif que se fixe ce vœu que nous vous présentons aujourd'hui. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. C'est Madame ROLGEN qui va vous répondre.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, comme Monsieur LUINAUD l'a très bien évoqué, les écoles sont actuellement sous-développées en équipements numériques interactifs (VPI ou TNI) alors que les pédagogies innovantes en lien avec ces matériels sont au cœur des projets actuels des établissements scolaires. Le budget participatif 2015 avait permis à chaque école élémentaire et maternelle du 15ème arrondissement de se voir attribuer un tableau numérique interactif. En 2019, devant la demande, une partie du budget participatif « Plus d'équipements dans nos écoles » a permis de financer 20 TNI dont ont profité trois écoles qui avaient déposé des projets en lien avec ce matériel. Les écoles Convention, Corbon et Dombasle en ont donc profité. Depuis, l'installation de ces TNI ou VPI est considérée comme indispensable par les équipes enseignantes au vu des bénéfices pédagogiques de ces nouvelles technologies. Ces équipes réclament avec force leur installation dans les établissements. Les équipes et aussi les associations de parents d'élèves ont donc mandé individuellement ou collectivement depuis plusieurs années des projets au budget participatif chaque année mais aucun n'a été voté. Peut-être est-ce dû à une méconnaissance de l'utilisation de ces tableaux, les votants du 15ème considérant que c'est encore un écran de plus. Cependant, cette année, la colère est grande chez les directeurs et enseignants qui n'admettent plus que des équipements de nouvelles technologies de base soient soumis à un vote des administrés alors qu'il s'agit d'équipements devant être fournis par la Ville de Paris à tous les établissements.

Pour toutes ces raisons, nous demandons donc à la Ville de Paris de doter au plus vite les écoles élémentaires et maternelles de tableaux numériques ou vidéoprojecteurs interactifs afin de combler le retard en équipement de ces matériels dans les écoles. Combien d'écoles labellisées bilingues ou numériques ne peuvent aller au bout de leur projet en raison de ces manques ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Explication de vote, Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, sur ce vœu, je suis assez circonspecte. Je suis peut-être un peu vieux jeu mais je suis parfois assez nostalgique de la période révolue où les écrans n'existaient pas encore à outrance à l'école. Pourquoi ces doutes ? Parce que l'ANSES (l'agence nationale de sécurité sanitaire) met en garde régulièrement les pouvoirs publics et les acteurs privés contre une exposition excessive aux écrans dès le plus jeune âge qui pourrait être associée à des troubles de la mémoire, du sommeil ou de l'attention. La maternelle, cela me paraît un peu tôt pour passer du tableau noir au tout numérique et je préfère privilégier les interactions avec les enseignants, avec les bibliothécaires et s'il faut de l'innovation dans les méthodes éducatives pourquoi ne pas s'intéresser aux techniques d'éducation populaire autrement moins coûteuses ? Je trouve qu'il y a des investissements, par ailleurs, plus prioritaires à réaliser dans nos écoles, notamment l'adaptation au dérèglement climatique, la rénovation du bâti, le financement des temps périscolaires alors même que le fonds de soutien aux activités périscolaires pour la rentrée 2024–2025 vient d'être supprimé par les parlementaires. À cet égard, nous ne remercions pas le Député conseiller d'arrondissement David AMIEL qui était rapporteur spécial de ce texte de régression ayant donné lieu à la suppression pure et simple du fonds de soutien aux activités scolaires.

Toutefois, je ne souhaite pas préjuger de l'usage vertueux qu'en feraient les établissements scolaires parisiens ni de la vigilance des associations de parents d'élèves et me contenterai donc d'une abstention sur ce vœu en espérant que mes doutes et interrogations soient entendus.

Monsieur le Maire : Il est vrai que nous pouvons regretter les temps de la marine à voile et des lampes à huile mais je crois que nous pouvons faire confiance aussi aux enseignants pour la bonne utilisation de ces équipements qui sont réclamés et que d'ailleurs toutes les Villes de France ont payés dans les écoles de leur ressort territorial.

Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Merci. Monsieur le Maire et mes chers collègues, je pense qu'il y a tout de même un peu de caricature lorsque l'on dit la lampe à huile...

Monsieur le Maire : À peine.

Monsieur SITBON : Non, il y a beaucoup de caricature. Entre la lampe à huile et doter 5 000 écoles, je crois, de tableaux numériques, il y a une marge. Nous avons réussi à faire l'école sans tableau numérique pendant de nombreuses années. Il ne s'agit pas d'être rétrograde. D'abord, sous le vocable TNI, il y a différentes réalités, différents matériels. Ensuite, toutes les écoles ne souhaitent pas exactement la même chose. Quand on dit que des villes de province sont mieux équipées, c'est sans doute vrai dans certaines mais quand vous dites, Monsieur le Maire, que toutes les Villes sont dotées, non, ce n'est pas vrai. Il y a des villes qui sont plus dotées que nous et inversement, nous pouvons surtout penser que de

nombreuses villes sont bien moins équipées que Paris globalement. Notre action s'est poursuivie y compris dans le 15ème car dans le cadre du plan de relance de l'État, sept écoles de l'arrondissement ont bénéficié d'équipements ; pas des TNI, mais des ordinateurs, des tablettes portées rue de l'Amiral-Roussin, rue Vigée-Lebrun, rue du Cardinal-Amette, rue Saint-Charles, rue Félix-Faure, rue de la Convention et école Lacordaire.

Il est par ailleurs étonnant que ce vœu demande un équipement qui soit similaire pour les maternelles parce que pour ces dernières – je rejoins ma collègue Madame NIAKATÉ – l'usage des écrans pour les élèves de moins de six ans doit être encadré drastiquement et ce n'est pas vouloir retourner à la lampe à huile que de protéger les petites Parisiennes et petits Parisiens pour qu'ils ne soient pas soumis à des écrans à l'âge de 3 ans systématiquement. Les positions des professionnels de santé sont nuancées à ce sujet et la Ville donne priorité aux élémentaires.

Sur le budget participatif des écoles, ce sont les enfants qui votent sur catalogue. Celui-ci ne prévoit pas cette année d'équipements en TNI ou de tablettes car nous renouvelons les catalogues et ces projets ont été proposés au vote de nombreuses années. Il s'agissait donc de renouveler ce catalogue. Cela ne veut pas dire que ces projets ne reviendront pas ; c'est une possibilité.

Enfin, dans tous les cas, à l'heure actuelle, il n'est pas prévu un déploiement généralisé des TNI dans chaque salle de classe de façon totalement indifférenciée. Encore une fois, il faut s'adapter aux enseignants et aux écoles. Il y a 5 000 salles de classe dans les écoles à Paris. La discussion est en revanche ouverte notamment avec les syndicats enseignants pour voir comment nous faisons évoluer les équipements selon leurs besoins à des fins pédagogiques et, en la matière, il ne s'agit pas de revenir à la lampe à huile mais d'être tout simplement en bonne intelligence et donc, nous nous abstiendrons sur ce vœu tout en poursuivant nos efforts sur le sujet.

Monsieur le Maire : Nous pourrons maintenant répondre à ces demandes qui sont formulées de façon très nombreuse par les enseignants et les chefs d'établissement que la Ville n'est pas particulièrement encline à les équiper de ces tableaux numériques et que nous en resterons au tableau noir et à la craie.

Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? La gauche.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

47. V152023036 – VŒU à la Maire de Paris relatif à la rénovation de l'atelier 11 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Frédéric JACQUOT, Jean-Philippe PIERRE et les élus de la majorité municipale du 15ème

Monsieur le Maire : C'est Madame Marie-Caroline DOUCERÉ qui le présente.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter ce vœu qui concerne l'atelier 11, un atelier d'artistes situé dans la cité Falguière du quartier Montparnasse, lieu de prédilection des artistes à Paris à partir des années 1910. Datant de 1875, il a notamment vu peindre Modigliani et Soutine. Cet atelier est le dernier de la cité Falguière n'ayant pas été transformé en logements privés. Il accueille depuis 2021 près de 70 artistes et professionnels de la culture issus de 35 pays différents. Mais aujourd'hui, son état est préoccupant. Les façades et l'intérieur ont besoin d'une importante

rénovation en raison de nombreuses fissures. Pour ce faire, les associations l'AiR Arts et Cité Falguière qui gèrent le lieu ont besoin de récolter 1,2 million d'euros. Elles se sont engagées, en lien avec la fondation du patrimoine et la mission Bern, à restaurer les façades dont les verrières et l'intérieur en conservant autant que possible les éléments d'origine. La rénovation permettra également l'adaptation de l'atelier aux besoins des artistes et à l'accueil du public. L'association l'AiR Arts porte en effet un projet de résidence internationale d'art et de recherche en faveur du dialogue interculturel à travers une programmation culturelle diversifiée. Véritable témoignage de l'histoire de Paris et lieu de création artistique, il est urgent de conserver ce patrimoine artistique et culturel de notre arrondissement. C'est pourquoi, avec notre collègue Frédéric JACQUOT, nous demandons à la Ville de Paris de participer financièrement à la restauration de l'atelier 11. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Réponse par Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu me donne l'opportunité de rappeler toute l'attention que vous portez, Monsieur le Maire, à l'évolution du quartier Montparnasse pour tenter de lui redonner un peu de cette âme qu'ont su lui insuffler des générations d'artistes et en particulier ceux de l'Ecole de Paris au cours de la première moitié du XX^{e} siècle. Pour ceux de nos collègues qui ne connaîtraient pas la cité Falguière, je vous invite à découvrir les lieux même si le site n'a plus rien à voir avec la cité construite dans les années 1870 par le sculpteur Jules-Ernest BOUILLOT qui mettait à la disposition des artistes des ateliers en échange de loyers modestes.

Aujourd'hui, 150 ans plus tard, l'atelier 11 est quasiment le seul à avoir survécu à la spéculation immobilière des années 60. D'ailleurs, son aspect actuel est encore assez semblable au tableau peint par Soutine en 1916, ce qui donne une idée de l'importance des travaux de rénovation à engager pour préserver ce lieu de mémoire et permettre aux artistes du XXI^{e} siècle de continuer à y travailler. Le 11 Falguière qui a toujours conservé sa vocation d'atelier vivant a été racheté en 2021 par un couple de mécènes respectueux de ce patrimoine et soucieux de développer un projet permettant de pérenniser la destination des lieux avec l'accueil d'artistes dans un esprit interculturel et interdisciplinaire, qu'il s'agisse de jeunes diplômés ou d'artistes confirmés.

Comme vient de le rappeler Marie-Caroline DOUCERÉ, les fonds provenant de la fondation du patrimoine et la souscription ouverte par la mission du patrimoine étant loin de couvrir cette somme de 1,2 million, l'association l'AiR Arts a besoin de ressources plus importantes pour conduire les travaux de restauration des façades, de rénovation des espaces intérieurs et d'isolation thermique de l'atelier. Si notre Mairie ne dispose malheureusement pas des moyens financiers pour y contribuer, je sais, Monsieur le Maire, que vous avez rencontré les deux associations début octobre, que les artistes en résidence participent aux journées portes ouvertes orchestrées par notre collègue Frédéric JACQUOT et que d'autres projets suivront avec une volonté affirmée d'ouverture sur le quartier. En revanche – et c'est le sens de ce vœu –, nous souhaiterions que la Ville de Paris apporte son soutien pour la réhabilitation de cet atelier à la fois lieu de mémoire et de création.

Dans le prolongement de cet échange, je suis heureuse de vous informer que le 15ème compte un nouvel académicien puisque Ernest PIGNON-ERNEST, vice-président de la Ruche et célèbre précurseur de l'art urbain, va être installé dans les jours qui viennent à l'Académie des beaux-arts. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous lui exprimons toutes nos félicitations. Madame ROY pour une explication de vote.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Pour vous dire que nous sommes favorables à ce vœu que nous soutenons et que le budget de la Ville est contraint. Avec cette réserve néanmoins, nous souhaitons à la fois pour des raisons patrimoniales et culturelles soutenir ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci de cette position. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

48. V152023037 – Vœu présenté par Fanta BERETE et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif aux épaves de vélos qui saturent l'espace public à Paris.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un vœu assez simple. Nous sommes effectivement de plus en plus nombreux à pratiquer le vélo à Paris. La ville doit s'adapter. Les sujets sont très nombreux. À défaut d'avancer sur certains, je pense que nous pouvons régler une succession de petites problématiques afin que chacun puisse bénéficier de l'espace public dans les meilleures conditions. Entre les vélos des particuliers et des professionnels, les vélos électriques, ceux de nos enfants, les trottinettes personnelles, les râteliers à vélo sont saturés dans certaines rues et c'est sans prendre en compte les vélos vétustes, partiellement désossés, sans roues ou bien encore rouillés jusqu'à la moelle. C'est pour cette raison que nous souhaitons que la Mairie de Paris communique d'une part plus sur tous les moyens qui sont mis à la disposition des Parisiens pour se séparer d'un vélo et lance un grand nettoyage des épaves de vélos qui saturent l'espace public, notamment les racks ou râteliers à vélos publics.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Madame LESENS va vous répondre.

Madame LESENS : Madame, chère collègue, vous souhaitez donc que les épaves de vélos soient mieux et plus vite retirées de nos rues. Je comprends tout à fait votre désir car, en effet, la prudence des services quant à la propriété privée d'objets même dans la rue peut paraître excessive mais nous les comprenons aussi, évidemment, de cette prudence. Cependant, nettoyer les rues ne résout pas tout car les décharges sont déjà si pleines de vélos que les associations ne peuvent pas tous les recycler. Or il vaut quand même mieux un vélo qui roule qu'un vélo jeté.

Au demeurant, j'appelle de mes vœux une autre communication concernant le vélo. Elle porterait, cette fois, sur les bonnes pratiques à vélo (comment doubler, pourquoi ne pas doubler, comment passer un carrefour) et elle pourrait également informer toutes les Parisiennes ainsi que les Parisiens des principales règles du Code de la route, par exemple la définition des panneaux largement ignorée, y compris dans nos rangs, les règles de priorité, l'explication du rôle des nouveaux dispositifs tels que les sas ou les doubles sens cyclables, toutes choses largement ignorées par la population. Cela pourrait ou devrait avoir lieu dans le cadre du Code de la route, tel que je crois bien avoir compris que cela est envisagé. Reste, en tout cas, que cela se fasse.

Quoi qu'il en soit, communiquer sur les épaves de vélo, c'est quand même toujours parler de vélo aussi ne vois-je aucun inconvénient à soutenir votre vœu, c'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à vous y associer.

Monsieur le Maire : Parler de vélo en bien ou en mal, c'est toujours parler de vélo, donc je soumets ce vœu à votre vote. Madame NIAKATÉ pour une explication de vote.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'ai été, quant à moi, assez surprise à la lecture de ce vœu. Il me semblait au contraire qu'il y avait déjà beaucoup d'enlèvements d'épaves et que le service d'enlèvement des encombrants, pour l'avoir utilisé, fonctionnait également plutôt correctement dans l'arrondissement. Chaque semaine, des dizaines de vélos en provenance de déchetteries sont recyclés par les ateliers de réparation du RéPAR dont le rapport d'activité mentionne qu'en 2022,500 vélos ont été recyclés depuis la déchetterie des Lilas, ce qui est tout de même un chiffre conséquent. En l'absence d'éléments complémentaires corroborant ces constatations, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON, explication de vote.

Monsieur SITBON : Explication de vote pour dire que sur ce sujet, les choses sont assez complexes, en fait, puisque quand un vélo est abandonné, cela nécessite la double mobilisation à la fois de la DPMP et de la DPE. La procédure, puisque l'on s'intéresse à la question, nous pouvons la rappeler. C'est la suivante : d'abord les usagers signalent les épaves dans Dans ma rue ou aux services. Ce signalement est automatiquement dirigé vers la DPMP, la police municipale, qui a seule compétence pour déclarer qu'un vélo est bien une épave ; c'est déjà quelque chose de complexe à déterminer précisément. Les agents de la police municipale se rendent sur place, qualifient l'épave en y apposant un autocollant « enlèvement demandé » et requalifient alors le signalement éventuellement dans Dans ma rue dans la catégorie « enlèvement demandé ». Ce signalement est alors retransmis à la DPE et la fonctionnelle programme alors une tournée d'enlèvement des épaves et se charge de retirer celles qui lui ont été signalées. La fonctionnelle est la seule à traiter les épaves de vélo car elle est la seule à disposer d'agents épavistes formés qui utilisent des disqueuses pour découper les chaînes, les cadenas. Les épaves collectées – cela a été rappelé par ma collègue – sont ensuite ramenées à la déchetterie des Lilas dont beaucoup de vélos sont récupérés notamment par l'association RéPAR.

Pour information, la fonctionnelle de la DPE a procédé au ramassage de 1 475 épaves (données arrêtées au 31 octobre 2023) depuis le début de l'année. Par ailleurs, 126 signalements sont en cours de traitement par la fonctionnelle, 325 autres sont en cours de qualification par la police municipale. Par ailleurs, il convient de préciser que des vélos en stationnement gênant et permanent sur des racks ou râteliers de vélos ne sont pas nécessairement qualifiés en épaves car ils sont toujours en état de rouler pour certains, ce qui pose des difficultés notamment pour les vélos en free floating que la Ville de Paris ne peut pas, faute d'outil juridique à sa disposition, retirer de l'espace public même lorsqu'ils ont pour conséquence de générer des problématiques de stationnement gênant.

Enfin, je voudrais dire quand même qu'il appartient aux Mairies d'arrondissement et non à la Ville de Paris de mobiliser localement leurs services, les services de la DPE, de la police municipale, pour organiser des opérations conjointes et coordonnées sur le terrain en fonction des problématiques qui y sont constatées. Il s'agit donc d'un sujet complexe sur

lequel il nous faut évidemment avancer mais sur lequel la Ville n'est pas inactive et nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Encore faut-il que les Mairies d'arrondissement aient les moyens qu'elles n'ont pas évidemment. Je soumets donc ce vœu à votre vote avec abstention de la gauche et des Verts. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

49. V152023038 – Vœu présenté par Catherine Ibled et les élues/élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif au renforcement de la vidéoprotection à Paris

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je propose donc par ce vœu de renforcer la vidéoprotection à Paris 15. Le renforcement de ce plan rassurerait à la fois les habitants et participerait activement à la lutte contre la criminalité en aidant les forces de police. Nous l'avons tous lu dans la presse et sûrement tous été touchés directement ou indirectement par la très forte hausse de l'insécurité à Paris 15. Les Parisiennes et Parisiens ont donc des attentes fortes et légitimes en termes de sécurité et de tranquillité publique. Selon les chiffres de septembre 2023 de la Préfecture de police, nous faisons face, dans le 15ème arrondissement, à une augmentation des violences sexuelles de 23 % et de près de 10 % des destructions, dégradations et incendies volontaires. Nous faisons également face à une forte augmentation des cambriolages à répétition comme les commerçants de la rue Saint-Charles, qui génère un sentiment d'insécurité et trouble l'ordre public. Nous faisons également face à une forte augmentation des menaces qui pèsent sur la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, notamment les risques d'attentats terroristes. D'ailleurs, la Première ministre a décidé d'élever le plan Vigipirate au niveau urgence attentat, renforçant ainsi la présence militaire notamment à Paris. Je tiens d'ailleurs ici à saluer et à remercier le travail exemplaire des équipes de la police nationale, du commissariat du 15ème qui est extrêmement investi et également des militaires engagés dans le plan Vigipirate.

Je rappelle que l'adoption du troisième plan de vidéoprotection 2023–2026 ne permettrait pas à la Ville de Paris de rattraper son retard sur l'équipement en vidéoprotection avec seulement six nouveaux sites équipés dans le 15ème arrondissement. Bien sûr, la vidéoprotection ne remplacera jamais les gardiens de la paix. À ce titre, je rappelle que le Ministère de l'Intérieur a renforcé la présence policière à Paris et en petite couronne de 2 800 policiers au cours de l'année 2023. Alors oui, la vidéoprotection ne remplace pas les hommes mais elle est un outil indispensable pour accompagner les forces de l'ordre et les magistrats dans leur mission quotidienne. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Réponse par Monsieur SAMAMA, Adjoint.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, en effet, je ne peux qu'appuyer cette demande de renforcement du nombre de vidéoprotections. Je tiens à rappeler que nous avons la chance, dans le 15ème arrondissement, d'avoir un maire qui est à l'origine du déploiement du plan de vidéoprotection à l'échelle parisienne. Il s'agit d'un combat, en effet, que Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale mènent de longue

date et nous sommes convaincus de l'utilité de cet outil, même si, en effet, ce n'est pas non plus un outil magique. Où en sommes-nous à Paris ? Il y a, en effet, 4 475 sites qui sont surveillés à Paris avec 4 055 caméras. C'est très, très peu. Cela représente 63 caméras pour 100 000 habitants. À l'échelle parisienne, nous sommes très loin du compte. Lorsque l'on regarde ce qui se passe dans les autres villes de France, parmi les 50 les plus peuplées, Paris se classe à la 28e place. Nous accusons donc un retard extrêmement considérable.

Que nous proposent la municipalité parisienne et l'équipe d'Anne HIDALGO pour faire face à ce retard ? Elle nous propose 54 sites supplémentaires vidéoprotégés pour un total de 320 caméras. Il s'agit donc d'une goutte d'eau. C'est très largement insuffisant par rapport aux besoins. Pour faire véritablement de la vidéo-patrouille à Paris, il en faudrait 2 000 de plus. On nous en propose 64 de plus. C'est ce que nous pourrions appeler du saupoudrage et, en effet, c'est très loin du compte. Dans le 15ème arrondissement, par rapport à ce désert parisien, nous ne nous classons aussi pas très bien. Nous accusons un retard important. Néanmoins, je tiens à souligner la mobilisation du maire par rapport à ce plan de vidéoprotection dans le cadre de cette mandature, ces fameuses 64 caméras de vidéoprotection supplémentaires.

Dans le 15ème, nous héritons de six sites supplémentaires qui seront vidéoprotégés. C'est très peu mais c'est tout de même deux fois plus que nos voisins. C'est deux fois plus que le 16ème arrondissement. C'est deux fois plus que le 14ème arrondissement. Nous avons donc tout de même réussi, grâce à cette mobilisation forte de la part du maire et de l'équipe municipale, à en avoir plus que d'habitude et à rattraper un tant soit peu notre retard par rapport aux autres arrondissements. Je ne peux donc qu'approuver la demande de renforcement du nombre de caméras de vidéoprotection et je vous confirme, chers collègues, notre mobilisation la plus totale pour renforcer la sécurisation des habitants et notamment le nombre de caméras dans notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez l'opposition constante des Écologistes à la prolifération de caméras de vidéosurveillance, inefficaces pour la prévention des délits puisque se développent des stratégies de contournement aussitôt la caméra installée ; caméras qui ne font que déplacer le problème sans le régler et mobilisent des agents derrière elles, agents qui ne sont donc pas dans les rues. Les Écologistes préconisent plus de présence humaine pour sécuriser l'espace public ou les transports en commun. Cela implique un renforcement des moyens et des effectifs de la police nationale pour un arpentage dissuasif de notre arrondissement et de tout le territoire parisien. Il nous paraît aussi essentiel de multiplier la présence de médiateurs sociaux, d'éducateurs spécialisés sur le terrain pour renforcer les mesures de prévention. Vous l'aurez compris, nous ne voterons donc pas ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame BÉRÉTÉ. Normalement, il n'y a pas d'explication de vote d'un même groupe.

Propos hors micro.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire et mes chers collègues, sur ce vœu, j'ai envie de commencer par la fin de votre texte qui dit que la vidéoprotection ne remplacera jamais les gardiens de la paix. C'est la parole la plus sage de ce vœu. Nous avons toujours eu une position d'équilibre sur la question, c'est-à-dire que nous ne sommes pas contre la vidéoprotection mais nous ne la mettons pas à toutes les sauces. Nous ne pensons pas que cela réglera tous les problèmes. Sur la question, il faut regarder les choses précisément. Un important travail d'abord de concertation a été entrepris par la Ville de Paris, la préfecture de police avec les maires d'arrondissement l'année dernière afin d'actualiser le plan de vidéoprotection. Nous avons délibéré ici en décembre 2022 sur le sujet. Il s'agit d'un investissement très important de 4 millions d'euros qui ont été intégralement financés par la Ville de Paris pour l'installation de 320 caméras sur 64 sites répartis dans l'ensemble des arrondissements parisiens. L'emplacement de ces caméras a été déterminé en lien avec les maires d'arrondissement en fonction des problématiques locales, de critères objectifs : la population, le nombre de caméras par habitant, les faits de délinquance, les caméras rapportées au nombre de faits. Pour rappel, le 15ème arrondissement était l'un des principaux bénéficiaires de cette actualisation qui a fait l'objet d'une délibération en ce Conseil en décembre 2022. Plusieurs axes ont été intégrés : rue Castagnary, rue Baudry, rue du Commerce, rue Violet, rue de Lourmel, rue du Théâtre, rue Brancion, rue des Morillons, Émile-Zola devant le collège Apollinaire et rue Félix-Faure, rue de la Convention.

Si le groupe Indépendants et Progressistes du 15ème souhaite que d'autres caméras soient installées, il faut discuter avec vous, Monsieur le Maire, avec le maire du 15ème arrondissement, et qu'une demande en ce sens soit portée directement auprès du Ministère de l'Intérieur puisque le travail d'actualisation a d'ores et déjà été effectué au niveau parisien, il y a moins d'un an et c'est ce qui fait que nous voterons donc contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais rétablir maintenant la vérité historique mais je sais bien que Monsieur SITBON n'est pas spécialiste de la sécurité ; il est spécialiste de beaucoup de choses. Nos fiches sont bien à jour. Je voulais simplement dire que vous n'avez pas une position équilibrée puisque la Ville de Paris s'est opposée totalement à l'équipement de la capitale en caméras de vidéoprotection pendant de longues années puisque j'ai moi-même proposé ce plan en 2004 en Conseil de Paris et ce n'est qu'en 2011 que le dispositif a vu le jour puisque Monsieur DELANOË s'est rendu compte, à la veille des élections de 2008, que c'était la proposition phare du groupe auquel j'appartenais à l'époque et de la candidate que je soutenais et qu'il y avait 80 % des Parisiens qui étaient favorables à l'équipement de la ville en vidéoprotection. Ce plan de plus de 1 000 caméras a donc été financé à 98 % par l'État sur l'injonction de Messieurs SARKOZY et FILLON et il a été inauguré en 2011. Aujourd'hui, cela est bien insuffisant. Nous sommes proportionnellement une des villes qui a le moins de caméras en France. Même Marseille en a davantage proportionnellement et je ne parle même pas de Nice ou d'autres villes de ce type. Quand on nous parle de six caméras, c'est bien relativement par rapport à ce qui nous a été donné par la Ville de Paris mais il aurait fallu non pas six caméras de plus mais 10, 20, 50, 100 ne serait-ce que pour le 15ème dont il a été établi que c'était l'arrondissement le plus sous-équipé de Paris. C'est pour rattraper ce retard que Monsieur NORDMAN – et je le remercie de ce point de vue – nous a donné six caméras qui seront mises en place – écoutez bien – d'ici 2026 ; ce n'est pas aujourd'hui. Les sites que vous avez évoqués, c'est d'ici 2026. En tout cas, je le souhaite. Donc, bien évidemment, nous avons fait des demandes supplémentaires bien plus

nombreuses aussi bien à la Préfecture de police qu'à la Ville de Paris, puisque c'est une décision bilatérale, si je peux dire, des deux administrations qui doit être prise ensemble.

Ces quelques éléments d'information ne manqueront pas d'être examinés, je pense, par tous ceux qui s'intéressent à ce sujet. Sans compter que je pense qu'aujourd'hui, le moment est venu d'équiper ces caméras d'intelligence artificielle. Il y a plusieurs modes d'équipement. D'ailleurs, plusieurs seront équipées, pas forcément dans le 15ème, d'une certaine forme d'intelligence artificielle pour les JO. Cela a été accepté par la Ville de Paris, ce dont je me loue. Toutefois, il faudra aller bien plus loin pour permettre une meilleure sécurisation de notre ville. J'ajoute aussi avec un renforcement d'effectifs. C'est effectivement une bonne chose que le ministre de l'Intérieur et le Préfet de police aient augmenté les effectifs de Paris, sauf que je constate que les effectifs en question ont été surtout affectés à la DOPC, ce que je peux comprendre par rapport aux besoins qui seront ceux des JO et les importants problèmes de sécurité qui vont se poser à cette occasion, mais il ne faudrait pas oublier les arrondissements, particulièrement ceux de l'ouest qui perdent des effectifs actuellement dans les commissariats.

Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif et abstention de la gauche.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Ah contre. Carrément contre. Excusez-moi. Contre. D'accord. Carrément contre la vidéoprotection. La gauche est contre...

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le nôtre, c'est celui de GIP. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? La gauche. Abstention ? Il est adopté. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

50. V152023039 – Vœu présenté par Catherine Ibled et les élues/élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative à Paris 15ème en l'honneur de Chantal Mauduit.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Juste ce vœu pour mettre en lumière Chantal MAUDUIT qui est une alpiniste de renom. Je rappelle qu'elle est la seule femme à avoir gravi plus de huit sommets sans oxygène, notamment l'Annapurna et un certain nombre de sommets notamment en Chine et en Amérique latine. Chantal MAUDUIT est née dans le 15ème arrondissement. C'est donc pour cette raison que je souhaite que nous puissions mettre cette plaque dans le 15ème arrondissement. Il s'agissait d'une femme qui était engagée sur le plan sportif mais pour la défense du Tibet et le Népal. Après sa mort, sa famille a d'ailleurs monté une association qui finance des écoles pour filles au Népal. Chantal MAUDUIT est née, comme je vous l'ai dit, en mars 1974. Elle est morte malheureusement avec son sherpa lors d'une ascension. Elle est morte dans une avalanche en 1998. Il s'agit d'une personne qui nous est tout de même assez contemporaine. Je souhaite donc que nous puissions mettre une plaque au gymnase de la Croix-Nivert

puisque celui-ci a un mur d'escalade qui correspond bien aux exploits d'alpiniste de Chantal MAUDUIT. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse par Madame ORAKCI.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose un avis favorable pour ce vœu qui met à l'honneur une alpiniste dont les exploits sportifs extraordinaires jusqu'à la fin des années 90 ont été résumés. Qui plus est, Chantal MAUDUIT était une femme passionnée par le sport mais, comme vous l'avez si bien dit, elle était également une fervente défenseur du droit à l'éducation. L'apposition de son nom au sein du gymnase Croix-Nivert qui dispose d'un mur d'escalade pratiqué par plusieurs associations du 15ème arrondissement, y compris par des enfants qui viennent découvrir la pratique de l'escalade, viendra mettre à l'honneur son héritage. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose donc de voter ce vœu avec un avis favorable.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ, pour une explication de vote.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Merci au groupe Indépendants et Progressistes pour ce vœu. Il participe à donner plus de visibilité aux femmes dans l'espace public, en particulier à une femme qui a un parcours remarquable, et nous le voterons bien volontiers.

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Je vais aller dans le même sens que les intervenantes précédentes pour dire que nous avons trouvé que c'était une très bonne idée que de penser à rendre hommage à Chantal MAUDUIT via une plaque commémorative. Nous voterons donc aussi favorablement ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Ce sera donc l'unanimité. Je mets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

51. V152023040 – Vœu à la Maire de Paris relatif au gel des loyers dans le parc social déposé par Julien Rippert

Monsieur le Maire : Monsieur RIPPERT, vous avez la parole.

Monsieur RIPPERT : Merci. Comme vous le savez, le gouvernement et sa majorité à l'Assemblée nationale ainsi que la majorité sénatoriale ont permis l'augmentation des loyers dans la limite de l'indice de révision, à savoir 3,5 %. Cette hausse potentielle s'inscrit dans un contexte très défavorable pour les habitantes et les habitants de notre ville et en particulier dans le 15ème. En effet, les conséquences de la Covid-19, l'inflation, l'envolée des prix de l'énergie frappent durement les plus précaires ainsi que les classes moyennes éligibles au logement social. Nous pouvons comprendre bien évidemment la nécessité qu'ont les bailleurs de pouvoir compter sur des fonds suffisants pour entretenir leur parc de logements (réhabiliter, rénover, investir, construire), néanmoins vous conviendrez certainement qu'il ne peut être question de faire porter par les moins fortunés d'entre nous le désengagement de l'État décidé par le gouvernement. Nous rencontrons tous de

nombreux locataires qui ne parviennent plus à faire face à toutes ces hausses. Pour preuve, le fort accroissement des loyers impayés qui s'élevait l'an passé à plus de 17 % pour Paris habitat et à 11 % pour la RIVP. Toutes les prévisions indiquent que ces hausses d'impayés vont se poursuivre et même s'amplifier en cette fin d'année 2023 et sur toute l'année 2024. 3,5 %, cela peut paraître anecdotique mais pour une famille avec un enfant et un loyer de 800 € par mois et entrant dans la tranche tarifaire 4, cela représente tout simplement une année de cantine. En ces temps de crise, cela n'est pas supportable.

En conséquence, je vous demande dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens logeant dans le parc social de voter ce vœu afin que la Maire de Paris incite les bailleurs à geler cette année les loyers mais également qu'elle puisse interpeller le gouvernement pour exiger qu'il assume ses responsabilités dans la réhabilitation de notre parc social. Merci.

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est adressé à la Maire de Paris. Il demande un gel des loyers dans les logements sociaux. Il me semble, mon cher collègue, que vous faites partie de la majorité municipale et donc il serait plus judicieux de vous tourner directement vers vos collègues de la Mairie de Paris. Je rappelle que le taux de revalorisation des loyers se fait annuellement et est fixé par les bailleurs dont les trois de la Ville qui sont présidés chacun par un Adjoint de Madame la Maire. Ce taux ne doit pas dépasser l'IRL (l'indice de revalorisation des loyers) qui est calculé chaque trimestre par l'INSEE. Pour l'année en cours, Paris habitat avait fixé la revalorisation des loyers à 2,9 %, soit un taux inférieur de 0,7 % à l'IRL. Cela se situe, comme vous avez pu le constater, bien en dessous du taux de l'inflation de cette année, a priori.

Les budgets des bailleurs doivent leur permettre de construire, de rénover, d'entretenir le patrimoine aussi bien interne qu'externe – et nous savons qu'il y a du travail –, de conserver des gardiens, de réduire les consommations énergétiques, permettant ainsi de limiter et de diminuer les charges qui, elles, sont de plus en plus lourdes. Chez Paris habitat, dont les relogements représentent près d'un relogement sur deux, 72 % des propositions ont été acceptées et dans les raisons de refus, la cause de loyer trop élevé n'arrive qu'en septième position sur 11 causes de refus, loin derrière la sécurité et les nuisances du quartier. Les refus sont deux fois plus nombreux dans l'intermédiaire PLS–PLI que dans les PLAI-PLUS. Certes, le taux d'effort admis par les bailleurs est à présent au-delà de 30 % (jusqu'à 35 %), ce que je trouve personnellement un peu trop élevé même s'ils tiennent compte du reste à vivre. Malgré l'abondance des conventionnements, des préemptions, des acquisitions par la Ville, le nombre de demandeurs n'a jamais été aussi important. Par ailleurs, les normes et contraintes diverses imposées de plus en plus aux bailleurs privés entraînent la diminution de surfaces à louer et les Parisiens des classes moyennes quittent la ville.

Ce vœu concerne donc la Maire de Paris, comme vous le dites vous-même. Je vous conseille donc de vous adresser directement à sa majorité municipale dont vous faites partie qui peut décider de ces revalorisations. Bien sûr, nous souhaitons ardemment que cela se fasse dans un sens favorable aux Parisiens. Nous proposons un avis défavorable sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BOSCHERON, explication de vote.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Le vrai sujet pour les locataires, ce sont les charges et en particulier la facture d'énergie, d'où l'importance de la rénovation énergétique de nos HLM. Soixante mille logements ont été rénovés depuis 10 ans, soit 600

résidences, pour un investissement de la Ville de 600 millions alors que l'État l'a soutenu à hauteur de 18 millions.

Sur le gel des loyers dans le parc social, cela serait trop facile. Le gouvernement a pillé les bailleurs et maintenant, on leur demanderait de geler les loyers alors que tout augmente aussi pour eux : explosion des coûts de construction, des taux d'intérêt, etc. De plus, le fait que les bailleurs sociaux soient invités à compenser la baisse des APL par la baisse des loyers pose effectivement la question des investissements à venir. Ce qu'il faut, c'est donc poursuivre la rénovation pour moins consommer et baisser les charges pour les locataires. Il s'agit donc de chantiers qui justifient – oui – la hausse de 3,5 % des loyers des logements HLM. Aujourd'hui, nous avons 350 millions d'euros par an d'investissement financés quasiment exclusivement par la Ville de Paris ; l'État n'en finance que 0,8 %. C'est une question de survie et de capacité de financement des bailleurs sociaux. Augmenter les APL fait aussi partie des urgences pour les locataires, notamment les jeunes.

Désolé, cher collègue, Julien RIPPERT, mais ce n'est pas à la Maire de Paris qu'il faut adresser votre vœu, d'autant que cela ne relève pas de sa compétence mais de celle des bailleurs sociaux. Quant à l'interpellation du gouvernement, cela a été fait à maintes reprises par la Maire elle-même ou en son nom par la voix de Ian BROSSAT lorsqu'il était Adjoint au logement jusqu'à peu et sera sans nul doute poursuivi aujourd'hui par Jacques BAUDRIER.

Nous vous proposons de retirer votre vœu. Si vous le maintenez, nous voterons contre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Voilà. On botte donc en touche. Il y a une explication de vote de Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite juste intervenir parce que je ne peux pas vous laisser dire que le gouvernement a pillé les bailleurs sociaux quand la Maire de Paris fait procéder à des baux emphytéotiques et réclame 60 à 90 ans de loyers aux bailleurs sociaux, les amputant ainsi de finances pour financer des travaux. Je voulais juste vous dire que ce n'était pas possible d'entendre cela.

Propos hors micro d'un élu.

Madame IBLED : Mais là, on parle de Paris puisque l'on parle de la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, n'interrompez pas l'oratrice.

Madame IBLED : On ne parle pas de toute la France, on parle bien de Paris. Excusez-moi.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, on ne vous a pas interrompu, donc laissez parler l'oratrice.

Madame IBLED : Concernant les APL, celles-ci ont effectivement été réduites de cinq euros par étudiant. Je vous rappelle tout de même qu'a contrario, le gouvernement a fait faire une économie de plus de 200 € à chaque étudiant sur tout ce qui est mutuelle étudiante. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet. Je vous remercie. Nous ne voterons donc pas votre vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais mettre aux voix ce vœu. Qui est pour ? Monsieur RIPPERT. C'est bien. Au moins, vous votez pour votre vœu. Il aura au moins une voix. Qui est contre ? L'ensemble de l'assemblée. Qui s'abstient ? Les Verts s'abstiennent.

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE

52. Q152023001 – Question orale déposée par le Groupe Les Écologistes de Paris 15e

Monsieur le Maire : Nous avons une question orale que je vais donc lire puisque c'est la procédure et Madame LESENS répondra en mon nom.

« *Monsieur le Maire, les Écologistes de Paris 15ème ont salué l'initiative de la création d'un comité vélo à Paris 15ème en 2020 en particulier compte tenu des enjeux climatiques et de mobilité de notre arrondissement. Notre groupe a cependant été alerté par un habitant membre de ce comité vélo sur le fait que ce dernier ne s'était pas réuni depuis au moins deux ans. La page dédiée sur le site Internet de la mairie du 15ème en témoigne également puisqu'elle n'a pas été mise à jour depuis juillet 2021. Un seul compte rendu de réunion semble y être disponible. Pouvez-vous nous faire un état des lieux de l'avancement des travaux en cours du comité vélo de Paris 15ème et nous indiquer quand est prévue la prochaine réunion du comité vélo. En vous remerciant par avance. Bien cordialement.* »

Madame LESENS pour réponse.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il est tout à fait exact que le comité vélo ne s'est pas réuni depuis un certain temps. Il est également exact que fort peu de personnes nous le demandent. En fait, nous nous étions bien rendu compte pendant la préparation de la rue Lecourbe qu'une instance de dialogue aurait été utile. Mais, pour la rue de Vaugirard, l'Hôtel de Ville nous a tellement ignorés, pour ne pas dire méprisés...

Monsieur le Maire : On peut le dire.

Madame LESENS : (...) Qu'il en aurait été de même avec les avis d'un comité citoyen. Or, vous le savez, le chantier se termine à peine maintenant. Par ailleurs, qu'il n'y ait pas de comité spécifique n'empêche personne de s'exprimer, notamment via les conseils de quartier ou lors de toutes sortes d'occasions, tout comme sur les réseaux sociaux, ce dont les citoyens ne se privent d'ailleurs pas du tout. Cependant, nous avons bien l'intention d'en créer un nouveau, avec Monsieur le Maire, sous une forme qui sera d'ailleurs probablement plus large que la précédente.

Concernant les chantiers propres au vélo, je peux vous rassurer : nous ne chômons pas. S'il y a un plan vélo qui vise à augmenter les linéaires traités pour faire du kilomètre, le vélo est également présent dans toutes les opérations de voirie. Je citerai la rue Linois pour laquelle je regrette cependant vivement que les carrefours restent en l'état alors qu'ils sont aussi stratégiques que le linéaire et que nous avons fait pour eux des propositions qui n'ont toujours pas été entendues. Je cite également la rue de Sèvres qui est également en cours de travaux et qui va mettre de l'ordre et rendre définitif un couloir cycliste protégé en lieu et place d'arrêts automobiles sporadiques et interdits qui créaient des embouteillages en permanence. Je cite également l'amélioration du franchissement du métro aérien à l'entrée

de la rue Lecourbe ; c'est typiquement un traitement de carrefour. Pour le passé récent, je dois également rappeler le franchissement du nœud routier du pont Garigliano qui a complètement changé le paysage et nos relations avec notre voisin d'Issy-les-Moulineaux. De plus, dans nos cartons, se trouvent encore la refonte de la rue de la Croix-Nivert, la refonte de la rue Saint-Amand, celle de la place de Brazzaville et la création d'une vélostation à Sèvres-Lecourbe. Nous travaillons aussi sur la porte de Versailles et l'avenue de la porte de la Plaine qui sont dans le schéma des pistes des Jeux olympiques ainsi que sur les problèmes des marquages fautifs de la place Henri-Queuille. J'ai enfin bon espoir que les bornettes de la rue Lecourbe ainsi que le carrefour avant le passage sous la petite ceinture puissent bientôt être refaits à neuf. J'espère donc vous avoir rassurés sur la politique du vélo dans le 15ème et je me permets de vous souhaiter une bonne fin de soirée.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait fini mais merci. Je voudrais ajouter aussi qu'il n'y a pas que la rue de Vaugirard. Il est totalement impossible – je le dis en tant que Maire – de travailler avec Monsieur BELLIARD. Je travaille en bonne intelligence avec tous les Adjoints. Concernant le plan vélo 2024–2026, nous avons été interrogés au mois de mai par Monsieur BELLIARD sur les rues et les programmations. Il y a même eu une réunion de travail qui a été organisée avec les services techniques. Nous avons apporté une réponse dans les temps impartis. Nous avons validé les axes n'ouvrant à aucun complément d'étude. Il a même été demandé d'accélérer certains travaux où nous voulions aller plus vite comme sur les ponts de Grenelle, du Garigliano ou encore l'avenue du Maine mais il y avait un certain nombre de sujets, puisque nous n'avons aucun élément fiable de plans suffisamment avancés par exemple sur Émile-Zola, Cambronne, etc. Malgré ces réserves et malgré notre simple souhait de disposer des études d'impact et de reports de circulation, par exemple, sans compter les impacts sur la vie commerciale de ces rues, Monsieur BELLIARD est passé en force. C'est bien joli de camoufler l'autoritarisme de Monsieur BELLIARD par le fait que les comités vélo ne se réunissent pas mais les comités vélo peuvent se réunir tous les jours, Monsieur BELLIARD prend ses décisions quelles que soient les concertations et les consultations et il ne tient jamais aucun compte de ce qui est demandé, en tout cas par le 15ème ; je ne sais pas comment cela se passe dans les autres arrondissements. Il ne faut donc pas non plus que l'arbre cache la forêt.

Voilà ce que je voulais vous dire et rappeler qu'en dehors de tout cela, il y a aussi, je crois, des sujets qui peuvent être évoqués lorsque nous parlons de la promotion du vélo en ville. J'en ai parlé d'ailleurs avec Monsieur NAJDOVSKI, avec qui je parle, et qui n'a pas forcément dit non mais cela n'est pas allé plus loin. Dans une ville où l'habitat ancien est prédominant et où il faut inciter les copropriétés à s'équiper, notamment en locaux de stationnement sécurisés, on pouvait exonérer de la taxe foncière, qui a explosé, comme chacun le sait, les propriétaires qui pourraient équiper leurs immeubles anciens de locaux à vélo, par exemple. Voilà une idée qui pourrait amener une progression puisque nous savons qu'un des freins à l'équipement vélo, c'est justement la sécurisation du gardiennage de vélos, c'est-à-dire que nous n'avons pas suffisamment de gardiennages sécurisés. Je le dis au passage : ayant été le promoteur de l'indemnité kilométrique vélo à une certaine époque, je pense avoir tout de même une certaine autorité pour évoquer ce genre de sujet. Je regrette que l'on se concentre trop sur les pistes cyclables – ce qui est une bonne chose, il faut faire des pistes cyclables et beaucoup et nous avons un tas de propositions dans les cartons qui n'ont pas été retenues par la Ville d'ailleurs – car il y a aussi des mesures qui pourraient favoriser le vélo. Je parlais de cette offre de stationnement sécurisé mais il y en a bien d'autres. Merci. Il n'y a pas de vote évidemment.

Je vais maintenant passer à la dernière partie de notre Conseil qui est celle concernant les informations diverses avec, par exemple, le Conseil d'arrondissement le lundi 4 décembre. Je rappelle que nous avons :

- Mardi 7 novembre : un concert sur Édith Piaf avec de nombreux inscrits ;
- Jeudi 9 novembre : commémoration de la chute du mur de Berlin devant un pan du mur de Berlin que j'ai fait ériger place de la Porte-de-Versailles ;
- Vendredi 10 novembre à 18 h 30 : commémoration du 11 novembre sur le parvis de la mairie ;
- Jeudi 16 novembre : vernissage de la biennale de la photo ;
- Lundi 20 novembre : inauguration de l'exposition sur les femmes gendarme et la prévôté au féminin en salle des fêtes ;
- Mercredi 22 novembre à 19 heures : vernissage de la biennale peinture et sculpture en salle des fêtes ;

Tous les conseils de quartier que je n'ai pas cités auront lieu entre le 23 et le 30 novembre dans leur nouvelle composition. Je vous remercie de votre participation.

La séance est levée.

Maire du 15e arrondissement	**Philippe GOUJON**	
Secrétaire de séance	Valentin ROUFFIAC	
Secrétaire de séance	Julien RIPPERT	